
www.sippo.tn

MARKET SCREENING

PLANTES AROMATIQUES ET MÉDICINALES DE LA TUNISIE

« Romarin, Myrte et Néroli »



Tunis
Décembre 2019

Titre : Market Screening – Plantes aromatiques et médicinales de la Tunisie

Langue : Français

Contenu du rapport : SEQUA gGmbH réalise, en étroite coopération avec la BGA, le projet Import Promotion Desk (IPD). Financé par le BMZ, le projet IPD vise à faciliter et à augmenter durablement les importations en provenance de certains pays en développement et émergents (13 pays partenaires dont la Tunisie) en Allemagne et en Europe. De même, le projet contribue au développement de structures économiques durables de taille moyenne dans les pays partenaires. D'un autre côté, dans le cadre de son nouveau mandat, le SIPPO, programme établi de longue date par le SECO, a pour objectif de renforcer les compétences et les capacités des organisations de soutien aux entreprises (BSO) afin de mieux relier les entreprises exportatrices, opérant dans le secteur des ingrédients naturels, aux importateurs en Suisse, en Europe et dans d'autres marchés cibles importants. Le nouveau mandat du SIPPO, est implémenté dans 11 pays dont la Tunisie.

IPD et SIPPO coopèrent étroitement dans la mise en œuvre d'activités en Tunisie. La mission a pour objectif d'élaborer une étude « Market Screening », document de référence et d'orientation destiné aux opérateurs économiques de la filière des PAM tunisienne afin de les aider dans leurs démarches de développement sur les marchés internationaux (marchés prioritaires, segments potentiels, niches, conditions d'accès, etc.). L'étude réalisée par l'Agence de Promotion des Investissements Agricole (APIA) portant sur « l'Amélioration de la qualité et du positionnement des Plantes aromatiques et médicinales » sera l'élément de base et d'entrée pour l'élaboration de ce « Market Screening ».

La filière des plantes aromatiques et médicinales (PAM) constitue l'un des piliers du secteur des ingrédients naturels en Tunisie. La flore des PAM tunisiennes s'élève à 2160 espèces vasculaires, ce qui fait de la Tunisie « un véritable réservoir phytogénétique », eu égard à la nature tant méditerranéenne que saharienne de la Tunisie, selon l'étude APIA. Parmi ces plantes, le myrte, le romarin et l'oranger (dont le néroli) constituent des espèces potentiellement intéressantes pour le développement des exportations de la filière PAM tunisienne, en particulier pour les « huiles essentielles ».

C'est dans cette perspective, que l'étude « Market Screening » présentée dans ce rapport s'attache, en étudiant les flux qui animent la filière des « huiles essentielles » à l'échelle mondiale, à pointer les débouchés potentiels pour diversifier et/ou consolider les exportations de la filière tunisienne. Les opportunités offertes sur le marché mondial représentent des facteurs qui incitent à accorder plus d'intérêt à ce segment de marché. Cette étude s'appuie dans un premier temps, sur l'analyse des Indices d'Attractivité des Marchés (Market Attractiveness Index) en analysant les exportations, importations, les productions et les consommations des « huiles essentielles » à travers le monde grâce aux données enregistrées par différentes sources statistiques (TRADEMAP-ITC, MACMAP-ITC, FMI, BANQUE MONDIALE, CEPII, STANDARDMAP-ITC, UNCOMTRADE, DOUANES, TRADEHELPPDESK, CBI, FAOSTAT...). Sur la base de ces éléments, deux pays cibles ont été sélectionnés pour une étude plus détaillée du marché parmi un panel d'environ 166 pays analysés. Pour les pays cibles sélectionnés, l'identification des principales caractéristiques et des routes d'accès aux marchés a donné lieu à des analyses en profondeur menées pour corroborer les informations et comprendre l'organisation à l'aval au niveau de ces différentes destinations potentielles.

Auteur : Ouissem Krifa, PROGRESS
Av Yesser Arafat, Résidence El-Ons, App 702
4051, Sahloul 1, Sousse
Tunisia
wissem.krifa@topnet.tn
info.progress@topnet.tn
+216 22 78 62 23

Coordonnée par : Wajdi Ben Othman, SWISSCONTACT-SIPPO (Swiss Import Promotion Programm)
28, Avenue du Lac du Nord,
Les Jardins du Lac
Tunisia
info@sippo.tn
www.sippo.tn
+216 71 19 66 95

Kathrin Seelige, Import Promotion Desk («IPD» c/o SEQUA gGmb
Alexanderstraße 10, 53111 Bonn
Bundesrepublik Deutschland
seelige@importpromotiondesk.de
www.importpromotiondesk.de
+49 (0) 228909 0081 0

Index :

Partie 1 :	Description et classification du produit à exporter	4
1.1	Cadrage de l'étude et sélection du produit	4
1.2	Description du produit	6
1.3	Classification du produit	9
Partie 2 :	Screening du marché global et analyse de l'attractivité	14
2.1	Screening du marché global dans le monde (long list)	14
	2.1.1. <i>Consommation mondiale du produit</i>	14
	2.1.2. <i>Production mondiale du produit</i>	17
	2.1.3. <i>Importations mondiales du produit</i>	20
	2.1.4. <i>Exportations mondiales du produit</i>	23
2.2	Identification des marchés potentiels attrayants (short list)	30
	2.2.1. <i>Evaluation de l'attractivité des marchés</i>	30
	2.2.2. <i>Choix des marchés cibles</i>	32
Partie 3 :	Caractéristiques et routes d'accès au marché cible identifié	33
3.1	Aperçu du marché intérieur	33
	3.1.1. <i>Importations</i>	33
	3.1.2. <i>Exportations</i>	34
3.2	Identification et analyse des circuits de distribution existants	36
3.3	Identification des exigences des acheteurs ou exigences d'accès au marché	38
3.4	Identification de l'éventail des prix sur le marché	40
3.5	Identification et analyse des moyens de promotion sur le marché	42
Partie 4 :	Annexes	43
Annexe 1	Indicateurs commerciaux des 35 produits étudiés classés par chapitre	43
Annexe 2	Evolution des exportations tunisienne d'huiles essentielles de code SH 330129	45
Annexe 3	Evolution des exportations tunisienne d'huiles essentielles de code SH 330112	46

Partie

1

Description et classification du produit à exporter

1.1. Cadrage de l'étude et sélection du produit

L'étude sur l'amélioration de la qualité et du positionnement des Plantes Aromatiques et Médicinales (PAM) en Tunisie menée par l'APIA/AGRO-SERVICES en 2013 a concerné 35 produits à savoir :

Tableau : Synthèse des produits analysés par l'étude APIA/AGRO-CONSULT

Chapitre	S/R	Code SH à 6 chiffres	Libellé produit	N°
33 : Huiles essentielles	3301 : Huiles Essentielles et Eaux Florales	330121	HE de géranium déterpénée ou non	01
		330122	HE de jasmin déterpénée ou non	02
		330123	HE de lavande ou de lavandin déterpénée ou non	03
		330126	HE de vétiver	04
		330114	HE de lime ou limette déterpénée ou non	05
		330111	HE de bergamote déterpénée ou non	06
		330129	HE de romarin, Autres HE, autres que d'agrumes, deterp. ou non	07
		330113	HE de citron déterpénée ou non	08
		330112	HE d'orange déterpénée ou non	09
		330119	Autres HE d'agrumes déterpénée ou non	10
		330125	HE d'autres menthes déterpénée ou non	11
		330124	HE de menthe poivrée (mentha piperita) deterpenee / non	12
		330130	Rétinoïdes	13
		330190	Eaux distillées aromatiques, autres produits distillés	14
12 : Oléagineux graines plantes industrielles	1211 : Plantes, parties de plantes utilisées en parfumerie	121190	Autres plantes, graines... utilisées en parfumerie, médecine	15
		121120	Racines de ginseng, fraîches ou sèches, sous toute présentation	16
		121140	Paille de pavot, fraîche ou séchée, même coupée, concassée	17
		121130	Feuilles de coca, fraîches ou séchées, même coupées, concassées	18
		121110	Racines de réglisse fraîches ou sèches	19
	1212 : Caroubes, algues, betteraves à sucre, cannes à sucre, fraîches/sèches	121220	Algues destinées à l'alimentation humaine	20
		121299	Autres produits végétaux, ndca, destinés à l'alimentation humaine	21
		121291	Betteraves à sucre, destinées à l'alimentation humaine	22
		121210	Caroubes, y compris les graines de caroube	23
09 : Epices/ condiments	0909 : Graines d'anis, de badiane, de fenouil, de coriandre, de cumin, de carvi...	090930	Graines de cumin	24
		090920	Graines de coriandre	25
		090950	Graines de fenouil ou de genièvre	26
		090910	Graines d'anis ou de badiane	27
		090940	Graines de carvi	28
	0910 : Gingembre, safran, curcuma, thym, feuilles de laurier, curry, autres épices...	091010	Gingembre	29
		091099	Autres épices	30
		091091	Mélanges d'épices	31
		091030	Curcuma	32
		091020	Safran	33
		091050	Thym; feuilles de laurier	34
		091040	Curry	35

Source : Traitements PROGRESS à partir de l'étude APIA/AGRO-CONSULT

Conformément aux termes de références et à la proposition technique de la mission, **deux (2)** produits parmi les 35 analysés seront sélectionnés et étudiés en profondeur. Afin de faciliter la sélection et l'identification de ces deux produits, nous avons procédé à l'analyse des indicateurs commerciaux de chacun des 35 produits en question, et ce, afin de déterminer leur importance en termes de tailles et leur dynamique en termes de croissances. Les 3 tableaux de « l'Annexe 1 » détaillent les indicateurs commerciaux de ces 35 produits classés par chapitre.

Parmi les 35 produits analysés par l'étude, 14 appartiennent au chapitre 33, contre 12 produits au chapitre 09 et 9 produits au chapitre 12. Pour l'ensemble des 35 produits analysés, les importations globales se sont évaluées à une moyenne de 10 554 216 kUSD par an durant la période 2014-2018. Les « huiles essentielles » se sont taillées la part de lion avec 47% des importations totales des produits analysés, contre 37% pour les « oléagineux graines plantes industrielles » et 16% pour les « épices/condiments (voir tableau ci-dessous) ».

En outre, les importations des « huiles essentielles » ont affiché la plus grande croissance de 2014 à 2018 avec une hausse de +46%, contre +21% pour les « épices/condiments » et +3% pour les « oléagineux graines plantes industrielles ».

Tableau : Indicateurs commerciaux du sous-groupe de produits analysés.

Chapitre	Libellé	Importations mondiales annuelles moyennes 2014-2018 (en KUSD)	Poids (en %) 2014-2018	TC importations en valeur 2014-2018 (en %)
33	Huiles essentielles	4 930 007	47%	+46%
12	Oléagineux graines plantes industrielles	3 939 966	37%	+3%
09	Epices/ condiments	1 684 243	16%	+21%
	Total :	10 554 216	100%	

Source : Traitements PROGRESS à partir de données TradeMap



Partant de l'analyse ci-dessus et en tenant compte de la taille et de la dynamique du marché, notre choix s'est porté en priorité sur les « **huiles essentielles** » parmi les trois sous-segments analysés. En effet, les importations mondiales des huiles essentielles se sont élevées à une moyenne annuelle de l'ordre de 4 930 007 kUSD courant la période 2014-2018.

70% des importations mondiales des « huiles essentielles » sont réalisées par trois (3) produits à savoir les « Huiles essentielles, déterpénées ou non, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues' » de code SH 330129 (45%), les « Oléorésines d'extraction; solutions concentrées d'huiles essentielles dans les graisses... » de code SH 330190 (15%) et les « Huiles essentielles d'orange, déterpénées ou non, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues' » de code SH 330112 (10%). En termes de dynamique, les importations des « Huiles essentielles d'orange, déterpénées ou non » ont affiché la plus grande croissance de 2014 à 2018 avec une hausse de +20%, contre 11% pour les « Huiles essentielles, déterpénées ou non » et 7% pour les « Oléorésines d'extraction; solutions concentrées d'huiles essentielles dans les graisses... ».

Ces constats sont confirmés par l'étude menée en 2013 par l'APIA/AGRO-CONSULT (cf. étude APIA page 13) : « la plupart des produits, représentant un intérêt pour la Tunisie, connaissent des taux de croissance élevés, ce qui représente en lui-même une opportunité à saisir. Il s'agit notamment des : (i) Autres HE, Autres que d'agrumes, (330129), (ii) Eaux distillées aromatiques, (330190), et (iii) HE d'orange (330112) ».

Parmi ces trois produits « **d'huiles essentielles** » les plus importants en termes de taille et de dynamique, la Tunisie exporte essentiellement deux produits accaparant près de 93% des exportations tunisiennes moyennes annuelles à savoir les « Huiles essentielles, déterpénées ou non » (58%) et les « Huiles essentielles d'orange, déterpénées ou non, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues' » (35%). En revanche, les exportations tunisiennes des « Oléorésines d'extraction; solutions concentrées d'huiles essentielles dans les graisses... » ont représenté en moyenne 4% par an durant la même période d'analyse.



En tenant compte de taille et de la dynamique des différents produits analysés et pour des soucis de synergies et de similitudes dans les débouchés extérieurs (mêmes marchés d'exportation, mêmes circuits de distributions, mêmes exigences...), notre choix s'est porté en priorité sur deux (2) produits qui feront l'objet d'une analyse approfondie dans la suite de notre étude à savoir :

- Les « **Huiles essentielles**, déterpénées ou non, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues' » de code SH 330129 et,
- Les « **Huiles essentielles d'orange**, déterpénées ou non, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues' » de code SH 330112.

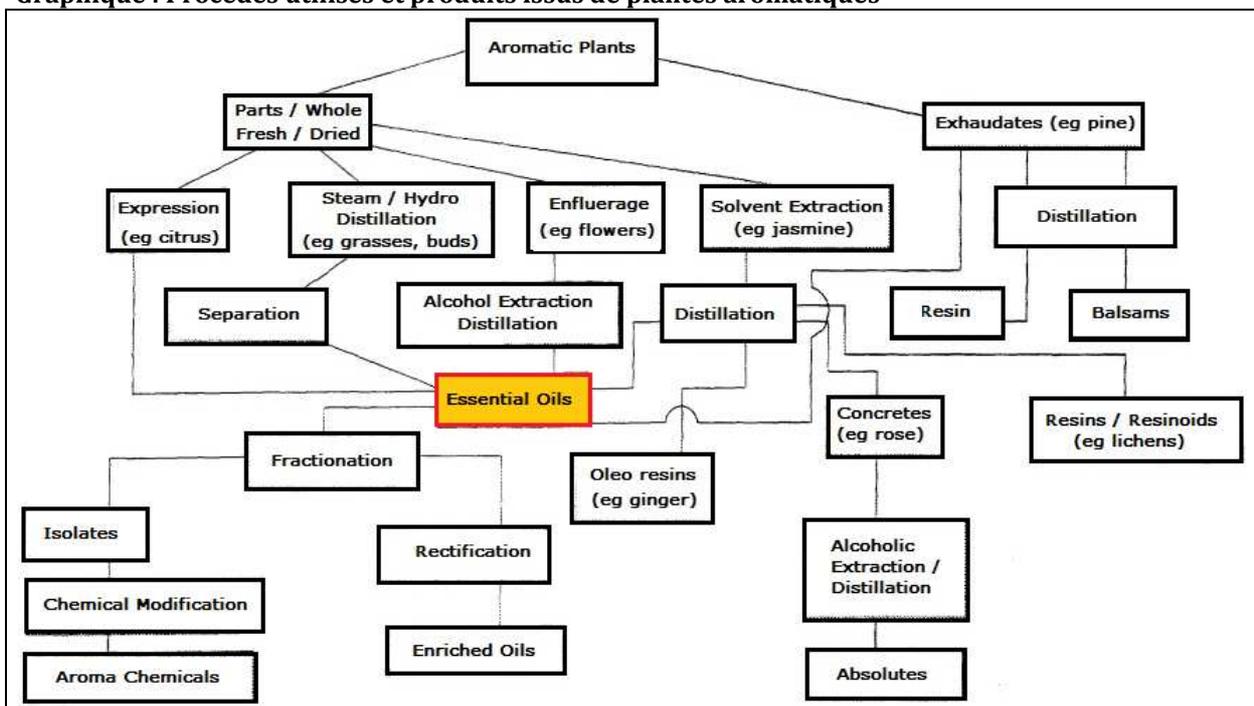
1.2. Description du produit

La définition d'une « **huile essentielle** », objet de ce « Market Screening » est appréhendée de différentes manières selon la profession. Ainsi, une « huile essentielle » peut être un ensemble de molécules pour un chimiste, un arôme pour un parfumeur ou encore la quintessence ou l'esprit d'un végétal pour un alchimiste. Dans la réalité, une « huile essentielle » est l'ensemble de tout cela, car il s'agit d'un produit parfumé et volatil composé de molécules sécrétées par certains arbres et certaines plantes qui lui confèrent un parfum spécifique. Le terme « volatil » s'explique par le fait que les « huiles essentielles » s'évaporent très rapidement, et c'est pourquoi il est nécessaire de les conserver correctement afin qu'elles gardent intacts leurs principes actifs. En général, les principes aromatiques des plantes sont des gouttes minuscules qui se forment dans les chloroplastes des feuilles c.à.d. les organites dans lesquels s'effectue la photosynthèse. Elles se combinent par la suite avec du glucose et sont transportées dans toutes les parties de la plante. Une « huile essentielle » est donc une sécrétion naturelle qui s'effectue dans une partie du végétal: la feuille, l'écorce ou la fleur.

L'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des Produits de Santé française (ANSMPS) a retenu une définition très proche de celle de la norme ISO 9235¹, révisée et adoptée par la Commission de la Pharmacopée Européenne à savoir: «*Les huiles essentielles sont considérées comme des "préparations" à base de plantes (Article R5121 du CSP). Il s'agit d'un produit odorant, généralement de composition complexe, obtenu à partir d'une matière première végétale botaniquement définie, soit par entraînement à la vapeur d'eau, soit par distillation sèche, soit par un procédé mécanique approprié sans chauffage. L'huile essentielle est le plus souvent séparée de la phase aqueuse par un procédé physique n'entraînant pas de changement significatif de sa composition* ». Selon le magazine BIOLINEAIRES, les « huiles essentielles » sont des mélanges complexes et éminemment variables de constituants qui appartiennent, de façon quasi exclusive, à deux groupes de molécules caractérisés par des origines biogénétiques distinctes: le groupe des terpénoïdes, comme par exemple le linalol, alcool terpénique que l'on trouve dans les huiles essentielles des lavandes..., et le groupe des composés aromatiques dérivés du phénylpropane, constituants moins fréquents comme par exemple l'eugénol, le phénol présent dans l'huile essentielle de giroflier (clou).

Contrairement aux « huiles végétales », les « huiles essentielles » ne contiennent pas de corps gras et ne rancissent pas. Elles sont solubles dans l'huile ainsi que dans l'alcool, mais pas dans l'eau. À l'intérieur de leurs cellules, les végétaux renferment des **essences**, c.à.d. des sécrétions naturelles que l'on extrait pour obtenir les huiles essentielles. Il existe plusieurs techniques d'extraction (voir graphique ci-dessous) qui dépendent principalement de la matière première extraite à partir de diverses sources végétales, ainsi qu'à partir de différentes parties de la plante, notamment les résines (exsudats végétaux), les feuilles, les fleurs, les fruits, l'écorce et le bois.

Graphique : Procédés utilisés et produits issus de plantes aromatiques



Source: ONUDI-A manual on the essential oil industry

¹ La norme ISO 9235, prescrit les termes et définitions, en anglais et en français, concernant les matières premières aromatiques naturelles.

Le choix de la technique dépend principalement de la matière première: son état originel et ses caractéristiques, sa nature proprement dite. Le choix conditionne les caractéristiques de l'huile essentielle, en particulier la viscosité, la couleur, la solubilité, la volatilité, l'enrichissement ou l'appauvrissement en certains constituants, les utilisations et les applications. Le rendement «huile essentielle/matière première végétale» peut être extrêmement variable selon les plantes: de 150 ppm² à plus de 20%³. Selon différentes sources⁴, pour nous rendre compte de la puissance et de la valeur d'une « huile essentielle », il faut prendre en considération le rendement de ces dernières:

- 100 kg de romarin officinal (rameau et som fleurie) pour produire 1,5kg à 2kg d'huile essentielle;
- 100 kg de feuilles de myrte pour produire 180 à 350g d'huile essentielle ;
- 100 kg de fleurs d'oranger amer (citrus bigaradia) pour produire 100g d'huile essentielle de néroli bigarade;
- 100 kg de fleurs d'oranger doux (citrus aurantium) pour produire 50 à 100g d'huile essentielle de néroli ;
- 100 kg de feuilles d'oranger doux pour produire 200 à 400g d'huile essentielle de Petit-grain;
- 100 kg de thym pour produire 200g d'huile essentielle;
- 100 kg d'eucalyptus pour produire 3 kg d'huile essentielle;
- 100 kg de lavande pour produire 2,9 kg d'huile essentielle;
- 100 kg de roses pour produire 500g d'huile essentielle (ou une trentaine de roses pour obtenir une goutte d'huile essentielle);

Ci-après un descriptif de certaines techniques utilisées dans l'extraction des « huiles essentielles » :

- **La distillation ou l'entraînement à la vapeur d'eau :** l'entraînement à la vapeur d'eau correspond à la vaporisation en présence de vapeur d'eau d'une substance peu ou pas miscible à l'eau. La matière première est mise en présence d'eau portée à ébullition ou de vapeur d'eau dans un alambic. La vapeur d'eau entraîne la vapeur d'huile essentielle qui est condensée dans le réfrigérant pour être récupérée en phase liquide dans un vase florentin (ou essencier) où l'huile essentielle est séparée de l'eau par décantation. Grâce à cette technique d'extraction, l'huile essentielle garde ses propriétés, et l'eau qui reste après la séparation peut servir à la fabrication des hydrolats. On appelle «eau aromatique » (à ne pas confondre avec eau aromatisée) ou « hydrolat » ou « eau distillée florale » le distillat aqueux qui subsiste après l'entraînement à la vapeur d'eau, une fois la séparation de l'huile essentielle effectuée.
- **La distillation sèche :** l'huile essentielle est obtenue par distillation des bois, écorces ou racines, sans addition d'eau ou de vapeur d'eau. Les huiles obtenues par distillation à sec sont aussi appelées huiles empyreumatiques.
- **L'expression ou pression à froid ou grattage:** ce technique s'applique principalement aux écorces d'agrumes renferment une quantité importante d'huile essentielle (citron, pamplemousse, bergamote, orange douce, orange amère, mandarine) par des procédés mécaniques simples à température ambiante. Le principe de la méthode est le suivant : les «zestes» sont dilacérés et le contenu des poches sécrétrices qui ont été rompues est récupéré par un procédé physique. Le procédé classique consiste à exercer sous un courant d'eau une action abrasive sur toute la surface du fruit. Après élimination des déchets solides, l'huile essentielle est séparée de la phase aqueuse par centrifugation. Dans ce cas, on utilise le terme «essence» plutôt qu'une «huile essentielle». La plupart des installations industrielles permettent en fait la récupération simultanée ou séquentielle des jus de fruits et de l'huile essentielle.
- **L'enfleurage :** c'est une ancienne technique d'extraction manuelle des essences, complexe et très coûteuse, qui n'est plus tellement pratiquée de nos jours. Elle est utilisée essentiellement pour les végétaux dont l'arôme est trop fragile pour supporter d'autres méthodes d'extraction. C'est par exemple le cas du jasmin, du narcisse ou du muguet. Les plantes sont disposées à température ambiante sur des plaques de graisse qui ont pour but d'absorber le parfum. Une fois la plaque bien imprégnée, la matière grasse est séparée de l'huile essentielle à l'aide d'un solvant. Grâce à cette méthode, on obtient des huiles essentielles de grande qualité.
- **L'extraction au CO² supercritique :** il s'agit d'une technique moderne très coûteuse: du dioxyde de carbone à haute pression est employé pour faire exploser les poches végétales contenant l'essence, qu'il est alors possible de récupérer. Mais ce procédé donne des produits qui ne sont plus vraiment des « huiles

² ppm : partie par million. Par exemple, avec 10 kg de feuilles fraîches de mélisse, on obtient environ 1,5 g d'huile essentielle de mélisse ou avec 1tonne de feuilles fraîches, on obtient 150 g d'huile essentielle.

³ Par exemple, avec 10 kg de clous de girofle, on obtient 2,2 kg d'huile essentielle de clous de girofle.

⁴ Les données affichées sont des résultats obtenus dans des conditions particulières de terrain, itinéraire technique, conditions climatiques et les teneurs en huile essentielle et en principes actifs sont très dépendants des stades et des dates de récolte des espèces. Elles ne peuvent en aucun cas être l'objet d'une généralisation.

essentielles » au sens où nous l'entendons originellement et surtout sur le plan physico-chimique; il est plus approprié de parler d'extrait.

- **L'extraction par solvants chimiques** : pour des soucis de rendement, cette technique pratiquée au niveau industriel, utilise des solvants chimiques comme l'hexane par exemple. L'hexane a des effets néfastes sur la santé et est dangereux pour l'eau. Pour retirer à nouveau l'hexane de l'huile végétale, l'huile est chauffée, de sorte que l'hexane peut s'évaporer. Ce qui reste de cette procédure est l'huile avec des traces d'hexane (l'huile essentielle ainsi obtenue peut garder des traces du solvant utilisé dans l'opération : 2% ou 3 %). En raison de l'apport de chaleur, qui est nécessaire pendant le processus d'extraction chimique, une partie non négligeable des ingrédients précieux de l'huile est détruite, comme par exemple les acides gras insaturés, les antioxydants naturels ainsi que les vitamines. Pour éviter une oxydation des acides gras, certains producteurs ajoutent des antioxydants et d'ingrédients synthétiques. Le rendement élevé, la faible quantité d'ingrédients actifs et le reste de substances nocives placent ce type d'huile dans la fourchette de prix la plus basse. Contrairement aux huiles végétales pressées à froid, il faut faire attention lors de l'usage de ces huiles car il existe des contre-indications à l'usage des huiles essentielles, certains de leurs composants chimiques pouvant se révéler dangereux.

Selon la monographie de la Pharmacopée Européenne⁵, la matière première végétale utilisée pour la formulation des « huiles essentielles » peut être fraîche, flétrie, sèche, entière, contusée ou pulvérisée, à l'exception des fruits du genre Citrus qui sont toujours traités à l'état frais. Les « huiles essentielles » peuvent subir un traitement ultérieur approprié. Elles peuvent être **commerciallement dénommées** comme étant **déterpénée, désesquiterpénée, rectifiée** ou **privée de « x »** :

- Une huile essentielle déterpénée⁶ est une huile essentielle privée, partiellement ou totalement, des hydrocarbures monoterpéniques;
- Une huile essentielle déterpénée et désesquiterpénée est une huile essentielle privée, partiellement ou totalement, des hydrocarbures mono- et sesquiterpéniques ;
- Une huile essentielle rectifiée est une huile essentielle qui a subi une distillation fractionnée dans le but de supprimer certains constituants ou d'en modifier la teneur ;
- Une huile essentielle privée de « x » est une huile essentielle qui a subi une séparation partielle ou complète d'un ou plusieurs constituants.

Les « huiles essentielles » utilisées depuis des siècles présentent souvent des propriétés biologiques intéressantes et des vertus curatives. Cependant, certaines d'entre elles peuvent révéler une toxicité qui peut être redoutable en raison de leur passage par voie transdermique et de leur impact sur certaines cibles de l'organisme. Sur le marché, on trouve malheureusement une certaine quantité d'huiles essentielles qui ne répondent pas aux critères de qualité nécessaires: elles peuvent être mélangées avec des essences de valeur intérieure ou avec des produits de synthèse, être mal conservées et avoir perdu une partie de leurs propriétés... Le consommateur doit donc faire preuve d'une grande vigilance lors de l'achat d'autant qu'il n'est pas toujours évident de distinguer les bons produits des mauvais.

Les utiliser à bon escient est de règle, et la question de l'évaluation du risque lié à leur emploi se pose. Leur utilisation réclame donc une grande prudence. Ces huiles surtout lorsqu'elles sont employées dans un dessein curatif doivent être 100 % naturelles même si elles sont difficiles à fabriquer et que leur coût est très élevé. Selon l'étude du CBI⁷, une « huile essentielle » est un mélange complexe qui peut contenir plus de 100 composés chimiques. Les substances actives des « huiles essentielles » peuvent induire un risque d'effets indésirables graves consécutifs à une utilisation non adaptée et non contrôlée selon l'ANSMPS. Pour utiliser sans risque des huiles essentielles, il est fortement recommandé de demander conseil au pharmacien et ce pour diverses raisons :

- l'utilisation des huiles essentielles chez la femme enceinte et chez l'enfant nécessite un **avis médical** préalable particulièrement lorsqu'elles sont utilisées par voie orale ;
- les huiles essentielles présentent un risque accru de toxicité en cas de mésusage et il faut impérativement respecter les consignes d'utilisation ;
- les huiles essentielles ne doivent pas être utilisées de façon prolongée (au-delà de quelques jours) sans avis médical. Si aucune amélioration n'est observée après quelques jours d'utilisation, il convient de consulter un médecin.

⁵ Vise les responsables de la mise sur le marché d'un produit cosmétique importé pour la première fois d'un Etat non membre de la Communauté européenne ou non partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

⁶ Duquel on a ôté les terpènes. Les essences déterpénées sont donc très concentrées, ce qui veut dire qu'une certaine quantité d'essence déterpénée a un pouvoir odorant beaucoup plus grand que la même quantité d'essence non déterpénée ; [...]. — (Marcel Hégelbacher; La Parfumerie et la Savonnerie. - 1924, p.20).

⁷ Etude sur l'exportation d'huiles essentielles pour l'aromathérapie en Europe (Décembre 2018).

1.3. Classification du produit

Les plantes aromatiques et médicinales (PAM) produisent des « huiles essentielles » sous forme de métabolites secondaires qui ont un mode d'application diversifié dans l'industrie alimentaire, pharmaceutique, parfumerie et cosmétique. Comme il l'a été précisé ci-haut dans le texte dans la section (1.1), l'étude «Market Screening» s'intéressera à la filière des «huiles essentielles» et en particulier pour les espèces des PAM potentiellement intéressantes pour le développement des exportations tunisiennes à savoir le **romarin, le myrte et l'oranger (dont le néroli)**. Ci-après un descriptif des huiles essentielles extraites de ces différentes espèces.

Tableau : Descriptif des espèces et des huiles essentielles extraites

Espèce	Descriptif
<p>Romarin</p> 	<p>Nom latin ou botanique: Rosmarinus officinalis Famille: Lamiacées ou Labiées Origine: Bassin méditerranéen Partie utilisée: Les feuilles et les sommités fleuries Usage: interne et externe</p>
<p>Origine et histoire</p>	<p>Le romarin est un arbrisseau de la famille des Lamiaceae (Lamiacées), poussant à l'état sauvage sur le pourtour méditerranéen. L'arbuste est persistant avec des feuilles semblables aux aiguilles de la pruche. Il est originaire de la Méditerranée et de l'Asie, mais est assez rustique dans les climats frais. Il peut résister à des sécheresses, survivant à un grave manque d'eau pendant une longue période. Le romarin a en effet toujours été associé au sacré, et la tradition populaire voulait qu'il protège contre les mauvais esprits.</p> <p>Il existe 3 espèces de romarin: le Rosmarinus officinalis ou romarin commun, de population, qui présente une grande variabilité ; le Rosmarinus eriocalyx et le Rosmarinus eriocalyx ssp. tomentosus. Ces trois espèces sont endémiques du bassin méditerranéen mais le romarin de population, Rosmarinus officinalis est la principale espèce présentant un intérêt agronomique. On compte aujourd'hui de nombreuses variétés et de nombreux clones de romarin officinal, sélectionnés pour leurs caractéristiques particulières.</p> <p>L'huile de romarin est distillée à la vapeur d'eau à partir des fleurs, des feuilles et des rameaux de Rosmarinus Officinalis qui poussent à l'état sauvage et qui se trouvent sous de nombreuses formes et sous-variétés. Le secteur de la cosmétique constitue l'essentiel du marché mais il valorise assez peu la qualité de la matière première. Le débouché le plus rémunérateur est celui de l'aromathérapie, mais il représente de petits marchés. L'herboristerie pourrait constituer un marché rémunérateur dans une idée de filière</p>
<p>Utilisations</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Grâce à ses capacités de stimulation de l'organisme humain, l'huile essentielle de romarin est avant tout énergétiquement. Avec son parfum camphré, vigoureux, chaud et pénétrant, elle se révèle être tonifiante sur le plan cérébral et stimulante pour le système nerveux central : elle est utile pour soulager les personnes souffrant de pertes de mémoire, de maux de tête et de stress émotif, et elle leur redonne clarté mentale et concentration. • Tonique cardiaque et veineux, l'huile essentielle de romarin est efficace pour stimuler la circulation et le métabolisme. • Elle étend son action sur les systèmes digestif et respiratoire : elle possède une action antiseptique en cas de diarrhée ou d'infection intestinale : elle combat la bronchite, la toux quinteuse, l'asthme, le rhume et la sinusite. • Elle se prête aux massages pour réactiver et de réguler les fonctions du système hépatique, désintoxiquer le foie, drainer et fluidifier la bile, et décongestionner la vésicule biliaire. • En cosmétique, elle est utilisée pour lutter contre la sécheresse de la peau, stopper la chute des cheveux, leur donner de la vigueur et éliminer les pellicules.

Espèce	Descriptif
<p>Myrte</p> 	<p>Nom latin ou botanique: Myrtus Communis Famille: Myrtacées Origine: Pays méditerranéens, Corse, Tunisie, Maroc Partie utilisée: Les feuilles Usage: interne et externe</p>

<p>Origine et histoire</p>	<p>Le myrte est un petit arbuste touffu, offrant de jolies fleurs virginales et parfumées au printemps. Le myrte appartient à la même famille botanique que les géants eucalyptus, le giroflier ou encore les mélaleuques (niaouli, tea tree et cajepout).</p> <p>Tenu en grande estime dans l'antiquité, le myrte était une plante sacrée pour les Grecs, les Romains, les Egyptiens et les Hébreux. Vénéral à l'égal du laurier, les rameaux de myrte étaient aussi tressés en couronne pour célébrer les triomphes des généraux romains victorieux. Toute la plante est aromatique et ses feuilles sont distillées pour produire une huile essentielle herbacée et camphrée. Sa fragrance entre d'ailleurs dans la composition de la célèbre « eau d'Ange », un hydrolat de ses rameaux feuillés. Symbole d'amour et de passion, le myrte était dédié à Vénus. Les flèches et l'arc de Cupidon étaient réputés faits de son bois. Associé aux cérémonies de mariage à Rome, le myrte était porté en couronne par les époux. Dans les pays nordiques, le myrte est une fleur nuptiale. Il est également l'emblème du bonheur conjugal chez les Hébreux. En Grèce, le myrte est symbole de puissance sexuelle. Selon la superstition - similaire à celle de la menthe - dès que l'on passe devant un myrte, on se doit d'en cueillir un brin.</p>
<p>Utilisations</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Huile essentielle peu courante, c'est un expectorant, antiseptique des voies respiratoires qui agit en cas de bronchites chroniques, d'asthme ou d'infections broncho-pulmonaires profondes et chroniques. • C'est aussi un très bon antibactérien et un antiseptique atmosphérique. Le myrte a le pouvoir de tonifier et de contracter les tissus: il agit contre l'acné, le psoriasis, les peaux grasses, les ecchymoses et les hémorroïdes. • L'huile est particulièrement adaptée pour les enfants par sa douceur, son odeur agréable. On peut aussi l'utiliser dans le cas d'infection urinaire. Globalement, l'huile essentielle de myrte est calmante, apaisante et réjouissante. • En cuisine, le myrte est très utilisé en Corse, en Sardaigne et en Sicile pour aromatiser le gibier et les viandes, mais aussi une liqueur très diffusée en Sardaigne. Les feuilles sont appréciées pour leur goût proche de celui du genièvre et de celui du romarin. Les branches ajoutées aux braises répandent une odeur très agréable dont les pièces de viande rôtie s'imprègnent.

Espèce	Descriptif		
<p>L'Oranger est l'une des rares plantes qui produit plus d'une « huile essentielle », chacune avec une renommée bien établie l'Orange douce par l'extraction du zeste du fruit, le Néroli par la distillation de la fleur, et le Petit Grain Bigarade par la distillation des feuilles, branches et bourgeons</p>			
<p style="text-align: center;">Néroli</p> 	<p style="text-align: center;">Petit grain de bigarade</p> 	<p style="text-align: center;">Oranger</p> 	
<p>Nom latin ou botanique: Citrus aurantium Famille: Rutacées Origine: Afrique du Nord, Extrême-Orient Partie utilisée: Les fleurs fraîches d'oranger Usage: interne et externe</p>	<p>Nom latin ou botanique: Citrus aurantium Famille: Rutacées Origine: Bassin méditerranée, Egypte Partie utilisée: Les feuilles et les rameaux Usage: interne et externe</p>	<p>Nom latin ou botanique: Citrus sinensis / aurantium Famille: Rutacées Origine: Bassin méditerranée, Italie Partie utilisée: Le zeste Usage: interne et externe</p>	
<p>La fleur d'oranger tient son nom de Néroli, une bourgade située près de Rome, et plus précisément de la princesse de Néroli (duchesse Flavia Orsini) qui l'aimait particulièrement et l'utilisait à profusion pour se parfumer si souvent qu'on pouvait la sentir chacun de ses passages.</p> <p>Le Néroli (Citrus aurantium var. amara - Fleurs) est l'huile essentielle la plus précieuse de l'Oranger mais aussi la plus complexe car elle contient le plus de principes actifs. 1000 kg de fleurs d'Oranger sont nécessaires pour produire un seul litre d'huile essentielle de Néroli.</p> <p>Aujourd'hui largement utilisée dans la fabrication de certains parfums de luxe car elle coûte très cher. Son odeur, très florale, riche, intense, suave et délicate, rappelle l'arôme caractéristique de l'écorce d'orange.</p>	<p>L'huile essentielle de petit grain, au parfum fruité et sucré, est obtenue par distillation des feuilles et des tiges de certains arbres, tels le bigaradier de Séville ou l'oranger amer, le citronnier et le mandarinier.</p> <p>Si elle est moins parfumée que les huiles essentielles obtenues à partir des fruits des mêmes arbres, elle est aussi et surtout moins coûteuse, c'est pourquoi elle est employée dans la fabrication de nombreux produits de soins et de parfumerie.</p>	<p>De l'oranger, on tire différentes huiles essentielles, et avant tout l'huile essentielle d'orange amère et celle d'orange douce aux propriétés très similaires. Malgré son nom, la première possède un parfum un peu plus délicat que la seconde.</p> <p>L'huile essentielle de petit grain, elle, est extraite des feuilles et des rameaux de l'oranger et l'huile essentielle de néroli, provient des fleurs de la même plante.</p>	

<p>Si l'huile essentielle de Néroli reste très prisée par les parfumeurs, elle est traditionnellement utilisée à des fins thérapeutiques, pour ses vertus anti-infectueuse et sédative. En raison de son caractère très précieux, il est conseillé de la diluer dès son acquisition dans de l'huile végétale de Jojoba (qui ne rancit pas) à raison de 2/3 d'huile végétale pour 1/3 de Néroli.</p> <p>L'huile essentielle de néroli, à la couleur jaune doré, a une action équilibrante sur le système nerveux. Elle aide à lutter contre l'anxiété, les angoisses, le stress et l'insomnie, mais convient aussi en cas de fatigue physique et mentale, de tristesse et de mélancolie, car elle donne l'énergie permettant de surmonter les moments difficiles.</p> <p>Elle permet de soulager les personnes souffrant de troubles digestifs et de troubles de la circulation, ainsi que pour soutenir l'activité hépatique et pancréatique.</p> <p>En application sur la peau, cette huile est précieuse: elle retarde le vieillissement et l'apparition des rides. et convient aux personnes ayant la peau sensible. sèche et abimée. Pendant la grossesse, elle peut être utilisée pour prévenir les vergetures (sous contrôle médical exclusivement).</p> <p>Légèrement aphrodisiaque. l'huile essentielle de néroli stimule la libido et calme les tensions. A ce propos, la tradition qui veut que l'on mette des pétales de fleur d'oranger dans la chambre des jeunes mariés existe depuis fort longtemps...</p>	<p>L'huile essentielle de petit grain agit sur le psychisme: c'est un bon antidote aux états dépressifs. en particulier aux dépressions saisonnières et a celles qui suivent une longue maladie.</p> <p>Elle équilibre le système nerveux, car elle est sédative en cas d'angoisse, d'anxiété et de stress, tout en redonnant le moral aux personnes abattues. Appliquée en massage avant le coucher ou dans le bain du soir, elle assure un bon sommeil.</p> <p>Son action sur le système immunitaire aide les personnes convalescentes, celles souffrant d'une longue maladie ainsi que celles qui tombent souvent malades pendant la saison froide.</p> <p>Elle améliore les digestions lentes et difficiles et, au niveau intestinal, elle aide à éliminer les gaz dus à la fermentation des aliments. En prévention ou dans un but curatif, il convient de masser régulièrement le ventre au niveau de l'estomac avec l'huile essentielle dûment diluée.</p> <p>Sur la peau, elle est utile en cas d'acné, de boutons ou de peau grasse, car elle régule la production de sébum et possède un réel pouvoir antiseptique. On la trouve aussi dans des shampooings et des lotions pour cheveux gras ou à pellicules.</p> <p>Pas aussi efficace pour la désinfection atmosphérique, il n'a pas non plus la subtilité de la Fleur d'Oranger même s'il reste un composant traditionnel de l'eau de Cologne.</p>	<p>L'huile essentielle d'oranger possède une action rafraîchissante, surtout lorsqu'elle est ajoutée dans l'eau du bain.</p> <p>Équilibrante au niveau du système nerveux, elle est bénéfique pour toutes les personnes (enfants comme adultes) souffrant d'état dépressif, de stress, de mélancolie, de peur, d'obsessions, d'inappétence et d'insomnie. Cette action équilibrante s'étend aux fonctions intestinales: elle agit aussi bien en cas de constipation que de diarrhée, elle permet de diminuer les gaz intestinaux et elle soulage les personnes souffrant de spasmes et de crampes.</p> <p>Elle est efficace aussi pour combattre les coliques du nourrisson.</p> <p>L'huile essentielle d'oranger stimule et facilite la digestion, et apaise les maux d'estomac.</p> <p>Au niveau cutané, cette huile revitalise et tonifie tous les types de peaux. Ses propriétés diurétiques lui permettent également de combattre la rétention d'eau, la cellulite et l'obésité.</p> <p>L'huile essentielle d'Orange douce (Citrus aurantium var. dulcis - zeste) se limite à la diffusion, car très phototoxique, elle provoque des irritations au niveau cutané. Peu onéreuse, elle est parfaite en huile de base dans une synergie de diffusion pour assainir une atmosphère viciée, pour créer une ambiance de détente et de communication.</p>
---	---	--

Source: Traitements PROGRESS à partir de différentes sources de données.

Ainsi, il est fortement conseillé aux exportateurs tunisiens de ces produits, d'identifier la source botanique de la matière première de leurs huiles essentielles. Une compréhension approfondie des facteurs déterminant les spécifications des produits est cruciale pour contrôler ces facteurs afin de répondre aux spécifications requises par les acheteurs étrangers. Le tableau ci-après en présente les principales classifications des huiles extraites à partir des espèces retenues :

Graphique : Descriptif et classification des différentes huiles essentielles

Espèce	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques (INCI)	Numéro de registre au Chemical Abstract Service (CAS)	N° EINECS/ELINCS	Fonctions CosIng	Descriptif
Myrte	MYRTUS COMMUNIS LEAF OIL	84082-67-7	282-012-8	Agent parfumant	Huile essentielle obtenue à partir des feuilles du myrte, Myrtus communis L., Myrtaceae. Elle contient du D-pinène, de l'eucalyptol, du limonène, du camphre.
	MYRTUS COMMUNIS OIL	84082-67-7 / 8008-46-6	282-012-8	Agent masquant Agent tonifiant	Huile volatile obtenue à partir des feuilles du myrte, Myrtus communis L., Myrtaceae.
Romarin	ROSMARINUS OFFICINALIS FLOWER OIL	84604-14-8	283-291-9	Agent parfumant	Huile essentielle obtenue à partir des feuilles et des sommités fleuries fraîches du romarin, Rosmarinus officinalis L., Lamiaceae.
	ROSMARINUS OFFICINALIS LEAF OIL	84604-14-8 / 8000-25-7	283-291-9	Agent masquant Agent d'entretien de la peau	Huile essentielle obtenue à partir des sommités fleuries et des feuilles du romarin, Rosmarinus officinalis L., Lamiaceae.
	ROSMARINUS OFFICINALIS LEAF/STEM OIL	84604-14-8	283-291-9	Antioxydant Agent d'entretien de la peau	Huile volatile obtenue à partir des feuilles et des tiges de Rosmarinus officinalis, Lamiaceae.

	ROSMARINUS OFFICINALIS STEM OIL	84604-14-8	283-291-9	Agent parfumant	Huile essentielle obtenue à partir des tiges du romarin, Rosmarinus officinalis L., Lamiaceae.
Oranger	CITRUS AURANTIUM FLOWER OIL	8016-38-4 / 72968-50-4	277-143-2	Agent parfumant	"Huile de néroli"; "Huile de fleurs d'oranger". L'huile de fleur de Citrus Aurantium est une huile essentielle obtenue à partir des fleurs de l'orange sure, du Citrus aurantium, des Rutacées. Elle contient du limonène, du L-linalol, du géraniol, de l'acétate de linalyle, de l'antranilate de méthyle, du nérol et du camphre de néroli.
	CITRUS AURANTIUM AMARA FLOWER OIL	68916-04-1 / 72968-50-4	277-143-2	Agent masquant Agent d'entretien de la peau	Citrus Aurantium Amara Flower Oil est l'huile volatile obtenue à partir des fleurs de l'orange amère, Citrus aurantium L. var. amara L., Rutaceae
	CITRUS AURANTIUM DULCIS FLOWER OIL	8028-48-6	232-433-8	Agent astringent Agent masquant Agent d'entretien de la peau Agent tonifiant	Citrus Aurantium Dulcis Flower Oil est l'huile volatile obtenue à partir des fleurs de l'orange douce, Citrus aurantium L. var. dulcis L., Rutaceae
	CITRUS AURANTIUM LEAF OIL	72968-50-4	277-143-2	Agent parfumant	L'huile de feuille de Citrus Aurantium est une huile essentielle obtenue à partir des feuilles de l'Orange sure, du Citrus aurantium, des Rutacées
	CITRUS AURANTIUM DULCIS OIL	8008-57-9		Agent masquant	Citrus Aurantium Dulcis Oil est l'huile volatile obtenue à partir de la plante entière, Citrus aurantium dulcis
	CITRUS AURANTIUM DULCIS PEEL OIL EXPRESSED	8028-48-6	232-433-8	Agent parfumant	"Huile d'orange"; "Huile d'orange douce". Citrus Aurantium Dulcis Peel Oil Expressed est une huile essentielle extraite des épicarpes frais de l'orange douce, Citrus aurantium L. var. dulcis L. (syn: Citrus sinensis), Rutaceae. Il contient du D-limonène (jusqu'à 90%), du décanaldéhyde, de l'antranilate de méthyle, du linalol et du terpinéol.
	CITRUS AURANTIUM AMARA PEEL OIL	68916-04-1		Agent d'entretien de la peau	L'huile de zeste Citrus Aurantium Amara (orange amère) est l'huile volatile obtenue à partir de la peau de Citrus aurantium amara.
	CITRUS AURANTIUM BERGAMIA PEEL OIL	89957-91-5	289-612-9		Citrus Aurantium Bergamia Peel Oil est l'huile volatile obtenue à partir de la peau de Citrus aurantium bergamia, Rutaceae
	CITRUS AURANTIUM DULCIS PEEL OIL	8008-57-9		Agent masquant Agent d'entretien de la peau	Citrus Aurantium Dulcis (Orange) Peel Oil est l'huile volatile obtenue par expression à partir de la peau de Citrus sinensis, Rutaceae
	CITRUS AURANTIUM PEEL OIL EXPRESSED	72968-50-4	277-143-2	Agent parfumant	"Huile d'orange amère". Citrus Aurantium Peel Oil Expressed est une huile essentielle extraite des épicarpes frais de l'orange aigre, Citrus aurantium, Rutaceae. Il contient du D-limonène (environ 90%), du citral, du décanaldéhyde, de l'antranilate de méthyle, du linalol, du terpinéol
	CITRUS AURANTIUM DULCIS SEED OIL	8028-48-6 / 84012-28-2	232-433-8	Agent masquant Agent d'entretien de la peau Arôme	L'huile de graines de Citrus Aurantium Dulcis est l'huile exprimée à partir des graines de l'orange douce, Citrus aurantium L. var. dulcis L., Rutaceae
	CITRUS AURANTIUM DULCIS SEED OIL UNSAPONIFIABLES	8028-48-6 / 84012-28-2	232-433-8	Agent d'entretien capillaire Agent d'entretien de la peau	Les insaponifiables de l'huile de graines de Citrus Aurantium Dulcis sont la fraction d'huile de graines d'orange qui n'est pas saponifiée dans la récupération de raffinage des acides gras de l'huile de graines d'orange de l'orange douce, Citrus aurantium L. var. dulcis L., Rutaceae

Source: Traitements PROGRESS à partir des données COSING.

Les « huiles essentielles » sont des produits industriels et les données disponibles, en général, ne sont pas spécifiques aux « huiles essentielles » mais font partie des données agrégées sur les produits. Le tableau ci-après présente les codes SH aussi détaillés que possible, mais parfois elles peuvent être distinguées en fonction de la déclaration d'exportation spécifique au produit :

Tableau : Les codes du Système Harmonisé (SH) relatifs aux « huiles essentielles »

Chapitre	Code SH 06	Désignation	Remarque/détails
33	330129	Huiles essentielles, déterpénées ou non, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues'	<p>Cette rubrique de la nomenclature combinée contient entre autres :</p> <p>3301.29.41.94 Huile essentielle de romarin, non deterpenee (Tunisie/APIA) 3301.29.61.11 Huile essentielle de romarin, non deterpenee (Tunisie/APIA) 3301.29.91.11 Huile essentielle de romarin, déterpénée (Tunisie/APIA) 3301.29.41.94.3 Huiles essentielles de romarin, non déterpénées (Tunisie) 3301.29.91.11.4 Huiles essentielles de romarin, deterpenees (Tunisie)</p> <p>3301.29.41.00 Huile essentielle de romarin (Allemagne) 3301.29.51.37 essential oils of rosemary (USA) 3301.29.50.37 Essential oils of rosemary (USA) 3301.29.20 Essential oils, whether or not terpeneless, incl. concretes and absolutes (excl. those of citrus fruit and mint) : Of rosemary (Norvège) 3301.29.10.0 Essential oils, whether or not terpeneless, incl. concretes and absolutes (excl. those of citrus fruit and mint): Bay leaf oil, cananga oil, cassia oil, cedar oil, citronella oil, clove oil, eucalyptus oil, fennel oil, star-anise oil, petit-grain oil, rosemary oil, rose wood oil, sandal wood oil, ylang-ylang oil, (Japon)</p> <p>3301.29.19.0 Essential oils(bay leaf oil, cananga oil, citronella oil, eucalyptus oil, fennel oil, staranise oil, petit-grain oil, rosemary oil, rose wood oil, ylang-ylang oil, cinnamon leaf oil, ginger grass oil, palmarosa oil, thyme oil, gyusho oil and lemongrass oil (Japon)</p> <p>3301.29.20 / 3301.29.30Anise, Bay, Camphor, Canaga, Carvi, pine needle, guaiacum, Gurjunbalsam, Kabriuvaholz, Lemon Grass, Litsea Cubeba, clove, palmarosa, petitgrain, patchouli, diamonds, rosewood - (including Mexican linaloe), rosemary, sassafras, Shiu-[Ho], spiking, star anise, thyme, juniper, wormwood, cedar, cinnamon and citronella oil (Suisse)</p> <p>3301.29.00.30 / 3301.29.18.30 / 3301.29.19.30 Huile essentielle de romarin non deterpenee (Maroc)</p> <p>3301.29.91.12 Huile essentielle de myrte, deterpenee (Tunisie/APIA) 3301.29.41.95 Huile essentielle de myrte, non deterpenee (Tunisie/APIA) 3301.29.91.125 Huiles essentielles de myrte, deterpenees (Tunisie) 3301.29.41.954 Huiles essentielles de myrte, non déterpénées (Tunisie)</p> <p>330129.41.99 Autres huiles essentielles, non deterpenees 330129.91.90 Autres huiles essentielles, déterpénées 3301.29.11 Huile essentielle de clou de girofle 3301.29.11 Huile essentielle d'ylang-ylang 3301.29.41 Huile essentielle de racine de vétiver 3301.29.41 Huile essentielle de sapin baumier 3301.29.41 Huile essentielle de camomille romaine 3301.29.41 Huile essentielle d'épinette noire 3301.29.41.00 Huile volatile de rose 3301.29.41.00 Huile volatile d'Asafoetid 3301.29.41.00 Huile volatile de graines de cumin 3301.29.41.00 Huile volatile de galbanum 3301.29.41.00 Huile essentielle de Palo Santo (Bursera graveolens) 3301.29.41 Huile essentielle d'origan 3301.29.90 Huile de figues de barbarie 3301.29.41 Huile essentielle d'hélichryse 3301.29.41 Huile essentielle de lavande 3301.29.41 Huile essentielle d'encens 3301.29.41 Huile essentielle de cyprès</p> <p>Huiles exclues : les huiles essentielles d'agrumes ou de menthes.</p>
33	330112	Huiles essentielles d'orange, déterpénées ou non, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues' (à l'excl. des essences de fleurs d'oranger)	<p>330112.10.01.6 Huiles essentielles de néroli, non deterpenees 330112.90.01.8 Huiles essentielles de néroli, deterpenees 330112.90.09 Autres huiles essentielles d'oranges, deterpenees 330112.10.09 Autres huiles essentielles d'orange, non deterpenees</p>

Source: COMTRADE, TRADEMAP, TRADEHELPDESK, DOUANES, ZAUBA, APIA

Partie

2

Screening du marché global et analyse de l'attractivité

2.1. Screening du marché global dans le monde (long list)

2.1.1. Consommation mondiale du produit

Il y a un manque d'informations sur la demande du marché en « huiles essentielles » à l'échelle mondiale et les données varient d'une source à une autre. En termes de volume, la demande du marché mondial des « huiles essentielles » s'est évaluée à 165 kilotonnes en 2014 et à 226,9 kilotonnes en 2018 et selon les pronostics de GRANVIEW RESEARCH⁸, elle devrait croître à un TCAC de 8,6% de 2019 à 2025 pour atteindre 404,2 kilotonnes (STATISTA⁹). En termes de valeur, le marché mondial des « huiles essentielles » devrait atteindre 11,19 milliards d'USD (MARKETSANDMARKETS¹⁰) et dépasser 15 milliards d'USD d'ici 2026 (GLOBAL MARKET INSIGHTS).

Le marché européen des « huiles essentielles » devrait progresser de 8,80% entre 2017 et 2022. Le marché européen est suivi de près par l'Amérique du Nord, qui devrait conserver sa deuxième position sur l'ensemble du marché au cours de la période de prévision 2017-2022 (MARKET RESEARCH).

Selon différentes sources, le marché mondial des « huiles essentielles » devrait afficher des TCAC positifs courant la période 2017-2025 :

- Le marché croîtra à un TCAC de 8,83% de 2017 à 2022 (MARKETSANDMARKETS);
- Le marché mondial devrait croître de 3,9 milliards de dollars entre 2019-2023 à un TCAC de plus de 8% au cours de la période de prévision (TECHNAVIO¹¹);
- Le marché mondial devrait croître de 9,60% entre 2017 et 2022 (MARKET RESEARCH).
- Le marché mondial devrait enregistrer un TCAC estimé à 9,2% au cours de la période de prévision 2018-2023 (MORDOR INTELLIGENCE¹²).

Cette croissance attendue du marché (en volume et en valeur) des « huiles essentielles » est stimulée par divers facteurs :

- Les consommateurs sont de plus en plus attentifs à leur santé. La sensibilisation croissante des consommateurs aux effets néfastes des produits chimiques synthétiques utilisés pour ajouter de la texture et des parfums et pour augmenter l'attrait esthétique des produits alimentaires, les **fabricants d'aliments et de boissons** cherchent de plus en plus à remplacer les ingrédients malsains par des ingrédients et épaississants naturels. La tendance à l'étiquetage propre encourage également les industries d'utilisation finale à utiliser des ingrédients naturels dans leurs produits pour répondre aux besoins variés des clients.
- La demande croissante de plantes et de produits dérivés de plantes en raison de leurs immenses **avantages pour la santé** augmentera l'expansion de l'industrie. On prévoit que plusieurs avantages globaux pour la santé offerts par ces huiles alimenteront leur demande dans les applications **pharmaceutiques et médicales**. Contrairement à la plupart des médicaments et médicaments conventionnels, ils n'ont pas d'effets secondaires majeurs. L'inclinaison croissante des consommateurs vers les **produits naturels et biologiques** conduit également à une utilisation accrue des « huiles essentielles » dans les cosmétiques et les aliments et boissons. Selon STATISTA, en 2016, la valeur des « huiles essentielles biologiques » dans le monde s'est élevée à environ 4,38 milliards d'USD.
- L'évolution des modes de vie des consommateurs ainsi que l'augmentation du revenu disponible des consommateurs des pays en développement stimulent la croissance de ce marché. En effet, les consommateurs sont prêts à dépenser un montant élevé pour des produits naturels, sains et nutritionnels.
- L'expansion des applications/utilisations de « l'huile essentielle » dans **diverses industries** stimulera les lancements de nouveaux produits qui devraient stimuler davantage la croissance du marché des « huiles essentielles ». L'huile essentielle est largement utilisée dans les secteurs de la **santé** et de **l'alimentation et**

⁸ Essential Oils Market, Forecasts (2019 - 2025), GRANVIEW RESEARCH (2019).

⁹ Global essential oils market demand (2018-2025), STATISTA (2019).

¹⁰ Essential Oils Market Global Forecasts (2017-2022), MARKETSANDMARKETS (2017).

¹¹ Global Essential Oil Market (2019-2023), TECHNAVIO (2019).

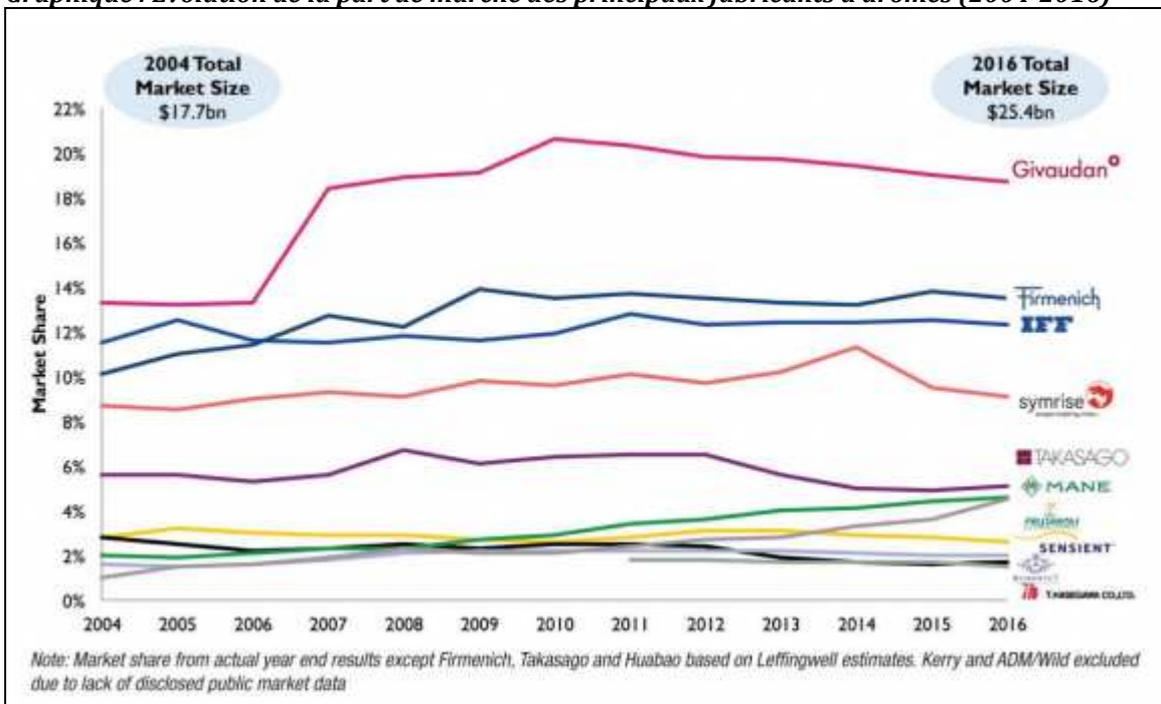
¹² Essential Oils Market Insights Forecast (2019-2024), MORDOR INTELLIGENCE (2019).

des boissons. Elle est utilisée comme ingrédient clé dans les produits **cosmétiques** ainsi que dans le cola. C'est un excellent remède cutané pour les plaies, les petites plaies et les irritations car elle possède des propriétés anti-inflammatoires. En raison de la demande croissante des « huiles végétales » pour les industries **pharmaceutiques** pour les traitements et les massages, une large gamme de ces « huiles essentielles » favorise les avantages de l'**aromathérapie**, y compris le système immunitaire sain, l'amélioration de la douleur musculaire et la correction de l'insomnie.

- La demande rapide parmi la population gériatrique souffrant de maladies et recherchant des traitements potentiels à base de plantes pour éviter les effets secondaires des médicaments pharmaceutiques stimulera la demande de produits « d'huiles essentielles ». Certaines huiles (d'agrumes, de lavande, du romarin, etc...) aident à guérir divers problèmes mentaux tels que la dépression et l'anxiété. L'augmentation des cas de dépression et de troubles anxieux chez les consommateurs semble contribuer à la demande croissante des « huiles essentielles » de l'**industrie de l'aromathérapie**. Le nombre croissant de centres de spa et de relaxation couplé à la tendance des consommateurs à la santé et au bien-être feront grimper la demande de produits dans un avenir proche. La tendance changeante vers les soins de santé préventifs, associée à une amélioration du niveau de vie des consommateurs, seront les principaux facteurs qui stimuleront le marché. L'aromathérapie est une thérapie de médecine alternative et recueille de nombreuses applications dans le traitement de divers troubles. L'intégration des « huiles essentielles » dans les **soins de la peau, des cheveux et du visage** a pris de l'ampleur et devrait stimuler les tendances de l'industrie de l'**aromathérapie cosmétique**. L'aromathérapie guérit les cicatrices brûlées par l'acné et rajeunit les cellules saines qui sont souvent endommagées par les traitements pharmaceutiques. L'aromathérapie connaît une croissance importante puisque « l'huile essentielle » est utilisée comme agent thérapeutique. L'inhalation et le massage externe de ces huiles maintiennent l'équilibre mental et physique en soulageant le stress.

Le marché européen des « huiles essentielles » apporte une contribution importante à la croissance du marché mondial. Ce fait est confirmé par le développement du chiffre d'affaires des principaux fabricants d'arômes (voir graphique ci-dessous). De 2004 à 2016, la part de marché du Top 11 est passée de 59% à 74% grâce aux fusions et acquisitions¹³. Leur taille de marché est désormais de 25,4 milliards USD contre 17,7 milliards en 2004.

Graphique : Evolution de la part de marché des principaux fabricants d'aromes (2004-2016)



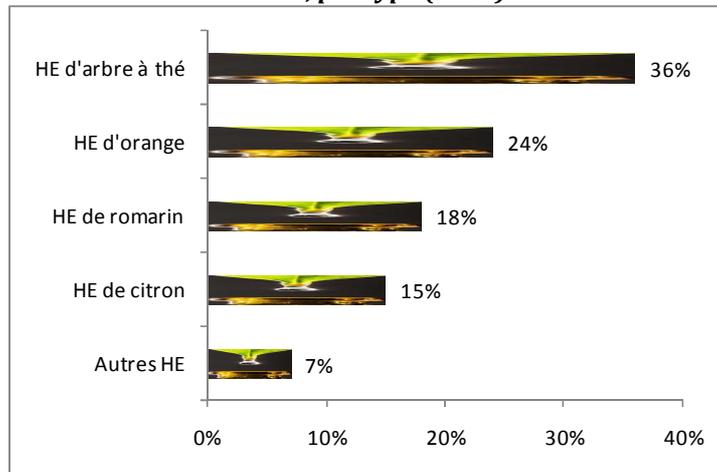
Source: Leffingwell leader market share change (2004-2016) in *Perfumer & Flavorist*, vol 42, May 2017, p 30.

La plupart de ces manufactures sont basées en Europe, produisant des arômes pour de nombreux fabricants d'aliments et de boissons en Europe et en dehors de l'Europe. Quelques exemples sont: Givaudan (Suisse), Symrise (Allemagne) et MANE (France). Selon STATISTA, la valeur des « huiles essentielles » dans le monde s'est élevée à environ 17,36 milliards d'USD. L'**Europe** représentait en 2017 environ **50% du marché mondial** des huiles essentielles.

¹³ Pour plus d'informations, veuillez vous référer au tableau de Leffingwell publié dans *Perfumer & Flavorist* - mai 2017.

Aujourd'hui, les huiles essentielles sont moins utilisées à des fins médicales et plus pour l'aromathérapie, les soins de la peau et les pratiques de guérison alternatives. Selon STATISTA, certaines des huiles essentielles les plus couramment utilisées sont l'huile d'arbre à thé, **l'huile de romarin** et l'huile de lavande (voir graphique ci-dessous).

Graphique : Part de marché des huiles essentielles dans le monde en 2016, par type (en %)



Source: STATISTA

En 2016, 36% du marché mondial des huiles essentielles était composé « d'huile d'arbre à thé », contre 24% « **d'huiles d'orange** », 18% « **d'huiles de romarin** », 15% « d'huile de citron » et 7% pour les autres huiles (dont l'huile de myrte). De l'usage purement aromatique à l'usage thérapeutique, en passant par l'usage cosmétique, une même huile essentielle peut trouver des utilisations diverses et variées. Selon l'EFPO, les principaux marchés des « huiles essentielles » sont : l'alimentation et les boissons (35%) ; les parfums, cosmétiques et aromathérapie (29%) ; les ménages (16,6%) et la pharmacie (16%). L'encadré ci-après synthétise les utilisations industrielles de l'huile essentielle. L'encadré ci-après synthétise les différentes utilisations industrielles des « huiles essentielles ».

Encadré : Les utilisations industrielles des huiles essentielles



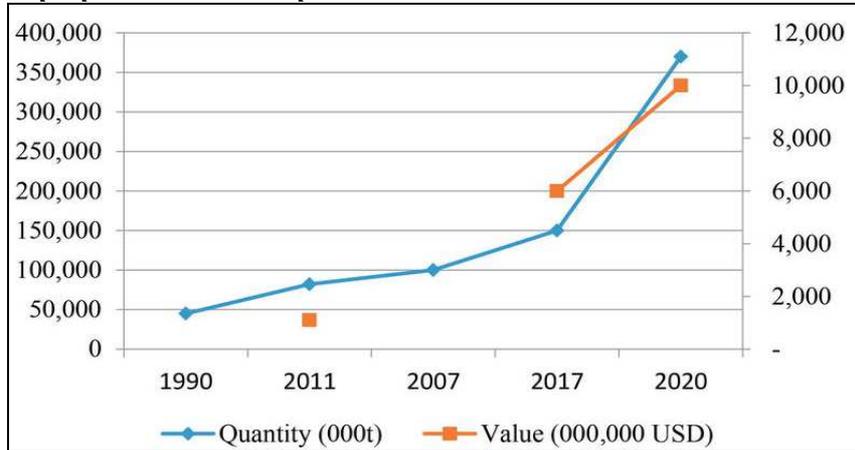
Source: FAO, SEARCE (2016) cité dans l'étude de la GIZ¹⁴

¹⁴ MAPs and essential oils from Nepal, Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), (juin 2017).

2.1.2. Production mondiale du produit

Les données de production pour les « huiles essentielles » sont difficiles à trouver, car il est très difficile de faire une compilation exhaustive couvrant le large spectre de toutes les « huiles essentielles » produites dans le monde. Selon l’AEMPS (2017)¹⁵, la production mondiale « d’huiles essentielles » a été estimée en 2017 à plus de 150 000 tonnes évaluées à environ 6 milliards USD (voir graphique ci-dessous), ce qui représente un triplement du volume depuis 1990 (45 000 tonnes), dont 50% depuis 2007. La croissance se poursuivra et d’ici 2020, la production devrait atteindre 370 000 tonnes par an et être évaluée à plus de 10 milliards d’USD (dollars courants).

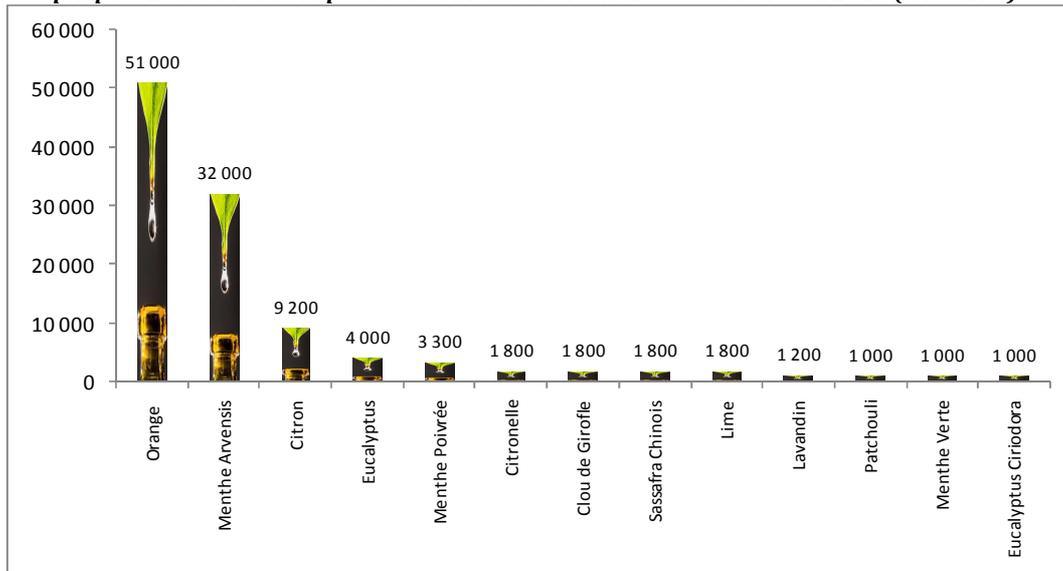
Graphique : Evolution de la production mondiale d’huiles essentielles



Source : AEMPS /EFEO, ISMEA.

Selon la revue JARDINS DE FRANCE, les informations statistiques relatives aux productions mondiales des « huiles essentielles » sont rares et seul BRIAN M. LAWRENCE, CONSULTANT (blawrenceconsulting), réalise approximativement tous les 10 ans une étude sur l’ensemble des productions mondiales destinées à être distillées. La production mondiale d’huiles essentielles a été estimée à plus de 110 000 tonnes en 2015. Néanmoins, les trois huiles essentielles les plus vendues dans le monde représentent près de 90 % de ce volume total, avec deux grands groupes: les agrumes et les menthes (voir graphique ci-dessous). Le Brésil est le premier producteur mondial d’huiles essentielles en termes de volumes, le deuxième étant vraisemblablement l’Inde pour sa production d’huile essentielle de menthe développée notamment au nord de Delhi. L’Inde a d’ailleurs repris le leadership de cette production au détriment de la Chine.

Graphique : Estimation de la production mondiale des huiles essentielles en 2015 (en tonnes)



Source : Revue Jardins de France n° 636, (Juillet-août 2015).

¹⁵ What future for essential oils. Chinaeasa Zhuhai, May 2017. In Definition y Caracterization de los Aceites esenciales Naturales, Agencia Espanola de Medicamentos y Productos Sanitarios (AEMPS). Madrid 29 Junio 2017.

Environ 150 huiles essentielles sont couramment commercialisées contre 300 il y a 50 ans. La première huile essentielle mondiale en tonnage est **l'huile essentielle d'orange**, laquelle est un sous-produit de la production du jus d'orange puisqu'extraite de la peau d'orange par pression à froid. Elle est produite à hauteur de plus de 50 000 tonnes, principalement issue du Brésil et de la Floride, représentant à eux deux près de 90 % du volume total commercialisé. Vient ensuite la menthe (*Mentha arvensis*) dont la production est estimée à 32 000 tonnes, puis les huiles essentielles d'eucalyptus (4 000 tonnes), de menthe poivrée (3 300 tonnes). Quant à l'huile essentielle de lavandin, produit typiquement français, elle se trouve à la dixième place des huiles essentielles les plus produites dans le monde (1 000 à 1 200 tonnes).

La stimulation de la production et du commerce mondiaux des « huiles essentielles » est semée d'embûches. Dans de nombreux pays, ni la production nationale ni les statistiques d'exportation ne sont enregistrées pour certaines des huiles dont le volume est le plus élevé, tandis que les autres sont souvent enfouies dans des codes englobant une gamme de produits. Par conséquent, les publications sur la production mondiale doivent être traitées avec prudence et scepticisme, car les informations ignorent généralement la consommation intérieure et sont souvent basées sur des données provenant de quelques pays seulement. En réalité, un large éventail de pays de tous les continents sont impliqués en tant que producteurs. Ainsi, la production mondiale des huiles essentielles spécifiques de romarin, de myrte et de néroli est difficile à estimer à l'échelle mondiale:

- **L'huile essentielle de romarin :**

Selon le FAO¹⁶, la production mondiale totale de romarin n'est pas officiellement disponible. Selon le CBI, le romarin est cultivé dans l'Union européenne¹⁷ sur une superficie de 158 hectares dont 99 hectares biologiques. Davantage de zones cultivées de romarin se trouvent dans des pays comme la Tunisie, l'Afrique du Sud, le Mexique, le Maroc, l'Inde, etc..., pour lesquels des données précises ne sont pas disponibles. Selon l'étude de référence de l'APIA (2013), le romarin compte parmi les plantes aromatiques et médicinales (PAM) qui se développent naturellement en forêt tunisienne et qui sont cueillies de façon organisée pour leur transformation en huiles essentielles. et l'ONAGRI (2017)¹⁸, la superficie jugée exploitable a été évaluée à environ 340 000 ha pour le romarin. Les nappes de romarin sont localisées surtout dans les régions de Kasserine, Kairouan, Zaghuan, Siliana et du Kef. La quasi-majorité des PAM cueillies en forêt sont transformées en huiles essentielles destinées à l'exportation. L'exploitation d'un hectare en forêt contribue à l'exportation de 1,77 kg d'huiles essentielles de romarin (moyenne 2000-2016).

L'étude du TRANSPARENCY MARKET RESEARCH¹⁹, estime que près de 70% de la production mondiale « **d'huile essentielle de romarin** » provient de régions comme la Tunisie et le Maroc. L'étude du CBI²⁰, de son côté, précise que la production mondiale « d'huile essentielle » de romarin a été estimée de 150 à 200 tonnes par an. La Tunisie est de loin le premier producteur mondial « **d'huile essentielle de romarin** » avec une production estimée à 80 tonnes, suivie par, le Maroc (40 tonnes), l'Espagne (28 tonnes) et la France (5 à 10 tonnes).



Cette rareté de l'offre au niveau du marché international, présente d'excellentes opportunités pour les producteurs tunisiens « **d'huile essentielle de romarin** ». Selon le FAO, les prévisions montrent que la consommation globale et le commerce du romarin augmenteront avec une plus grande application. Toute augmentation supplémentaire de la production pourrait être bien absorbée par le marché mondial en raison de la demande continue des industries de transformation.

Entre 2009 et 2013, la production en Tunisie a diminué, passant de 92 à 70 tonnes. Entre 2010 et 2014, la production espagnole est restée relativement stable, à hauteur de 28 tonnes. La production marocaine en huiles essentielles de romarin est passée de 78 tonnes en 2002 à 26 tonnes en 2015 (CBI, 2015).

- **L'huile essentielle de myrte :**

Le myrte, qui porte également le nom de *Myrtus*, appartient au genre des plantes à fleurs de la famille des Myrtacées. Cet arbuste à feuilles persistantes aromatique est originaire de la région méditerranéenne, en Europe du Sud ainsi qu'en Afrique du Nord. La plante a de petites feuilles vert foncé brillantes qui contiennent des vésicules pleines d'huile essentielle. Les principaux pays producteurs d'huile essentielle de myrte sont : la Jamaïque, le Brésil, l'Italie, et la Tunisie (APIA, 2013).

¹⁶ Codex Alimentarius Commission, 36th Session, FAO.

¹⁷ L'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, le Danemark, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Grèce, la Hongrie, l'Islande, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal, la Roumanie, l'Espagne, la Suède et le Royaume-Uni.

¹⁸ La letter de l'ONAGRI, volume 3, n°4, Trimestre 4, 2017.

¹⁹ Rosemary Essential Oil Market - Global Industry Analysis (2017-2025), TRANSPARENCY MARKET RESEARCH (2017).

²⁰ CBI Product Factsheet: Rosemary oil in Europe, CBI Market Intelligence, (2015).

En Tunisie, la superficie jugée exploitable a été évaluée à environ 40 000 ha pour le myrte (*Myrtus communis*) selon l'ONAGRI. Les nappes de myrte sont situées en Kroumirie-Mogods (Tabarka, AinDraham, Fernana, Nefza, Sejenane et Ghezala). Comme la plante se trouve dans une zone humide, elle se régénère rapidement après sa coupe et n'a pas besoin d'une période de régénération après son exploitation comme le cas du romarin (APIA, 2013). Selon l'ONAGRI (2017), l'exploitation d'un hectare en forêt contribue à l'exportation de 0,58 kg « d'huiles essentielles de myrte » en moyenne courant la période 2000-2016.

Durant la période 2007-2011, la production tunisienne d'huiles de myrte a été estimée à une moyenne annuelle de 2 546 kg. Sa part dans la production totale des « huiles essentielles » ne dépasse pas 1% (APIA, 2013).

- ***L'huile essentielle de l'oranger/néroli :***

Les huiles essentielles de la famille des rutacées, notamment les huiles d'agrumes sont largement utilisées comme arômes et parfums en fonction de la partie de la plante soumise à l'extraction et des espèces ainsi que, de la méthode employée pour leur extraction. La culture d'agrumes est très répandue partout dans le monde où un climat favorable existe. Les huiles conduisant à la plus grande production comprennent l'orange, le citron, le pamplemousse, la mandarine. La distillation des fleurs d'agrumes conduit à une huile appelée « **huile essentielle de néroli** » très sollicitée par les parfumeurs. L'hydrolat qui est un sous produit de cette distillation s'appelle « eau de fleur d'oranger », très appréciée tant à l'échelle ménagère qu'industrielle. L'écorce des fruits d'agrumes contient une essence récupérée soit par distillation ou par expression à froid. Enfin, à partir des feuilles et des brindilles d'agrumes nous obtenons une huile qui porte le nom d'huile de petit grain.

L'huile essentielle d'orange (extraite de la peau d'orange par pression à froid) est la première huile essentielle mondiale. En 2015, elle était produite à hauteur de 51 000 tonnes, principalement au Brésil et en Floride pour 90% de leur production (JARDINS DE France, 2015).

La fleur d'oranger du bigaradier constitue la première et la plus ancienne matière première naturelle, à partir de laquelle se produisent le néroli, la concrète et l'eau de fleur. En 2011, la production tunisienne de « fleurs d'orangers » a été de l'ordre de 1 350 tonnes contre 1 280 tonnes en 2007 (APIA, 2013). Ces fleurs sont transformées à 70% par les industriels en essence de néroli, eau de fleur et concrète, alors que 30% restants sont achetés par les ménages tunisiens pour la production d'eau de fleur consommée en Tunisie essentiellement pour la pâtisserie et pour un usage médical. L'étude l'APIA (2013), précise que la production et la demande de néroli sont restées assez stables depuis plus de 30 ans. Avec une production moyenne de 1 350 kg d'huile de néroli au cours de la période 2007-2011, la Tunisie représente le **premier producteur mondial** de cette essence. Le néroli est coûteux car il faut distiller une tonne de fleurs pour obtenir un kilo d'huile essentielle. L'oranger amer permet également de produire l'huile essentielle de Petit grain bigarade (issue des feuilles et rameaux) et l'essence d'orange amère (par expression à froid du zeste).

2.1.3. Importations mondiales du produit

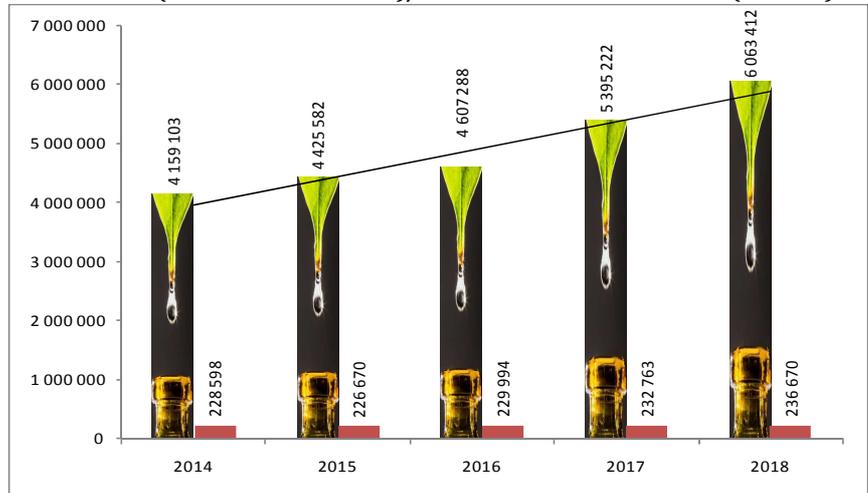
Comme l'attestent les données du graphique ci-après, les importations mondiales « d'huiles essentielles » de code « SH 3301²¹ » ont affiché une tendance à la hausse courant la période 2014-2018 pour passer de 4 159 103 kUSD en 2014 à 6 063 12 kUSD en 2018.

Les importations mondiales de ces « huiles essentielles » ont augmenté en volume de 3% par an de 2014 à 2018 et de 10% par an en valeur.

Courant la même période d'analyse, les importations annuelles se sont élevées à 4 928 541 kUSD en moyenne et à 230 939 tonnes en moyenne.

Les « huiles essentielles » sont utilisées dans un large éventail d'industries. Cependant, il n'est pas possible de spécifier la part des importations utilisées dans les produits cosmétiques, pharmaceutiques, alimentaires, etc....

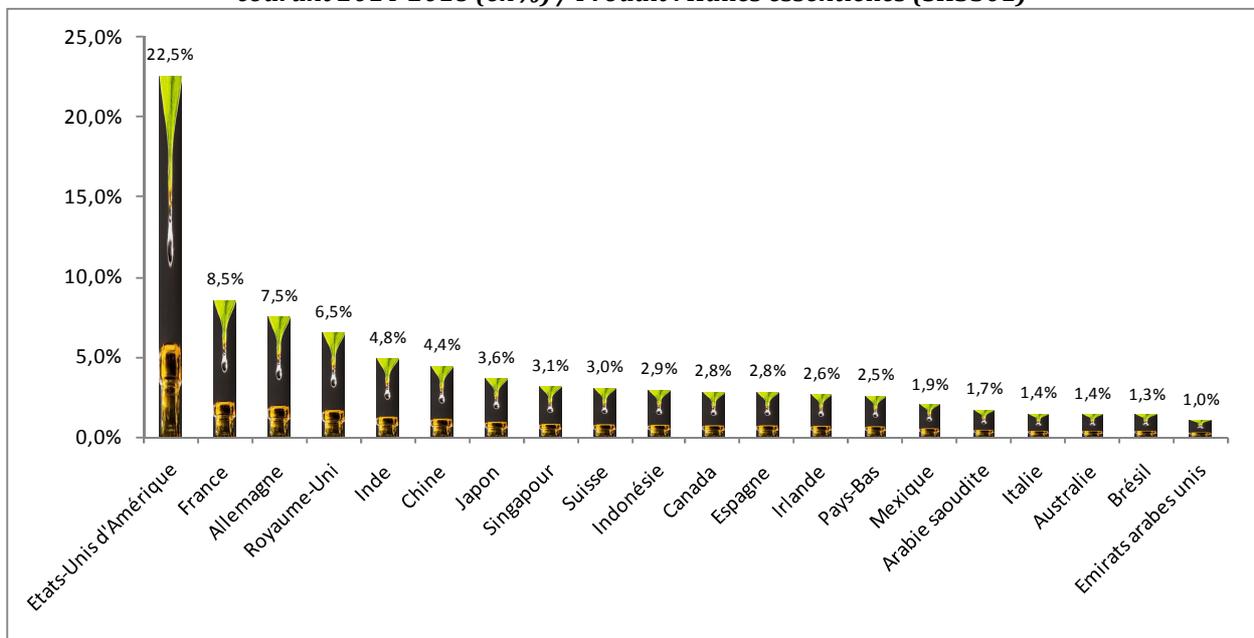
Graphique : Evolution des importations mondiales en valeur courant la période 2014-2018 (en kUSD et en Tonnes)/ Produit : Huiles essentielles (SH3301)



Source : Traitement PROGRESS à partir de données TradeMap.

Courant la période 2014-2018, en moyenne près de 50% des importations mondiales « d'huiles essentielles » sont réalisées par 5 pays : 22,5% réalisées par les Etats Unis d'Amérique, contre 8,5% par la France, 7,5% par l'Allemagne, 5,9% par l'Allemagne, 6,5% par le Royaume-Uni, et 4,8% par l'Inde (voir graphique ci-dessous).

Graphique : Part moyenne dans les importations mondiales en valeur (Top 20 des pays importateurs) courant 2014-2018 (en%) / Produit : Huiles essentielles (SH3301)



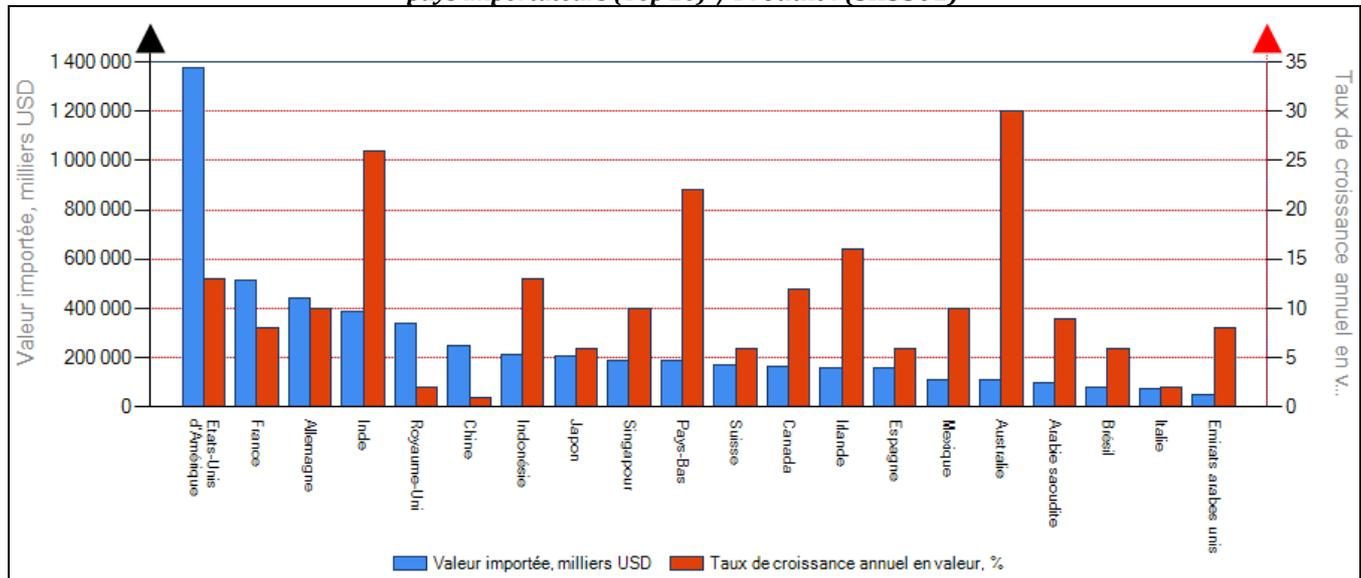
Source : Traitement PROGRESS à partir de données TradeMap.

En termes de dynamique, parmi les principaux pays importateurs « d'huiles essentielles » analysés (voir graphique ci-dessous), les importations de l'Australie ont affiché la plus grande progression entre 2014 et 2018 avec un taux de croissance annuel de +30% en valeur, suivie par l'Inde (+26%), les Pays-Bas (+22%), l'Irlande (+16%), les Etats Unis d'Amérique et l'Indonésie (+13% chacun) et +10% pour l'Allemagne, le Singapour et le Mexique. En revanche, les

²¹ 3301 Huiles essentielles, déterpénées ou non, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues'; résinoïdes; oléorésines d'extraction; solutions concentrées d'huiles essentielles dans les graisses, les huiles fixes, les cires ou matières analogues, obtenues par enfleurage ou macération; sous-produits terpéniques résiduels de la déterpénation des huiles essentielles; eaux distillées aromatiques et solutions aqueuses d'huiles essentielles.

importations mondiales en provenance du Royaume-Uni, l'Italie et la Chine ont affiché de faibles croissances avec respectivement +2%, +2% et +1% durant la même période de référence.

Graphique : Valeur importée (2018) et taux de croissance annuel des importations en valeur (2014-2018) des principaux pays importateurs (Top 20) / Produit : (SH3301)

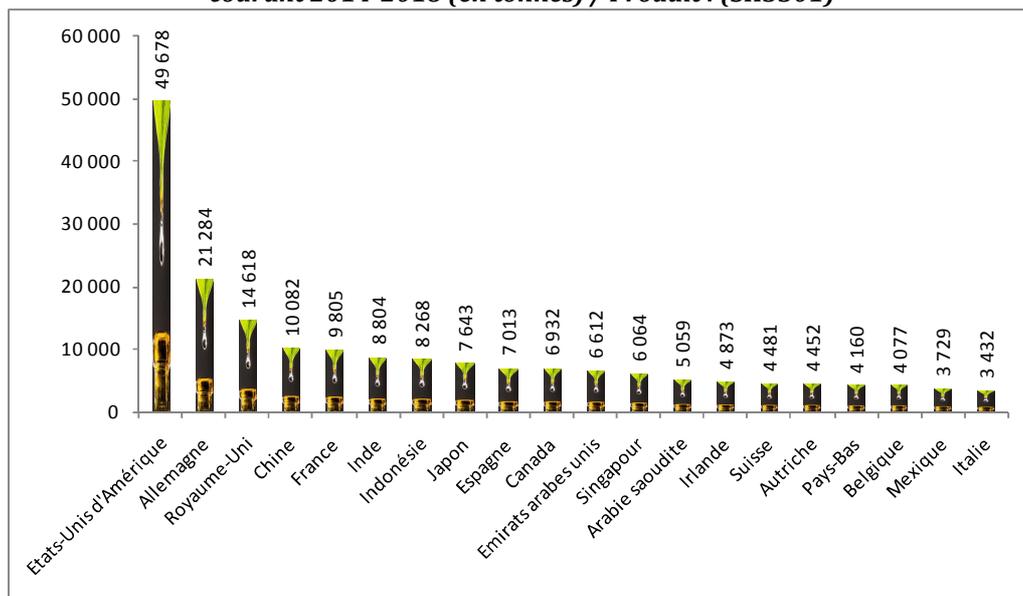


Source : Calculs de l'ITC basés sur les statistiques de UN COMTRADE et de l'ITC.

Les importations tunisiennes annuelles « d'huiles essentielles » ont atteint 1 226 kUSD en moyenne courant la période 2014-2018 (89 tonnes en moyenne). En 2018, les importations tunisiennes se sont élevées à 1 723 kUSD (119 tonnes), contre 1 216 kUSD en 2017 (99 tonnes). La part des importations tunisiennes dans les importations mondiales de 2018 est quasi-négligeable et le pays occupe le 82^{ème} rang parmi les pays importateurs « d'huiles essentielles ».

En termes de volumes importés, les Etats-Unis d'Amérique se sont taillés la part de lion dans les importations mondiales « d'huiles essentielles » avec une moyenne annuelle de l'ordre de 49 678 tonnes courant la période 2014-2018 (voir graphique ci-dessous), suivie par l'Allemagne (21 284 tonnes), le Royaume-Uni (14 618 tonnes), la Chine (10 082 tonnes), la France (9 805 tonnes) et l'Inde (8 804 tonnes).

Graphique : Importations moyennes en volume (Top 20 des pays importateurs) courant 2014-2018 (en tonnes) / Produit : (SH3301)

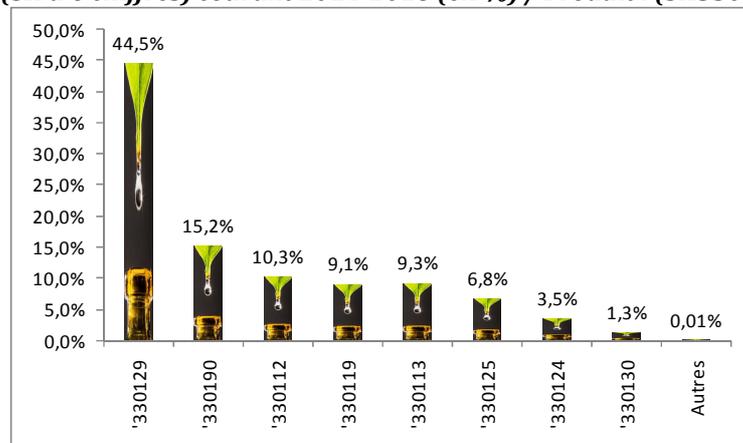


Source : Traitement PROGRESS à partir de données TradeMap.

Courant la même période de référence, en moyenne, près de 80% des importations en valeur annuelles sont réalisées avec 4 catégories « d'huiles essentielles » (voir graphique ci-dessous) constituées par :

- 44,5% « d'huiles essentielles, déterpénées ou non, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues' (à l'excl. des huiles essentielles d'agrumes ou de menthes) » de code SH 330129. Ce sous-chapitre intègre, entre-autres, les huiles essentielles de romarin et de myrte. Selon le CNUCED²², les principaux pays importateurs « d'huile essentielle de romarin » sont la France, l'Espagne et les Etats Unis et d'une manière générale la demande mondiale en huile essentielle de romarin est stable ;
- 15,2% « d'oléorésines d'extraction; solutions concentrées d'huiles essentielles dans les graisses, les huiles fixes, les cires ou matières analogues, obtenues par enflourage ou macération; sous-produits terpéniques résiduaux de la déterpénation des huiles essentielles; eaux distillées aromatiques et solutions aqueuses d'huiles essentielles » de code SH 330190;
- 10,3% « d'huiles essentielles d'orange, déterpénées ou non, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues' (à l'excl. des essences de fleurs d'oranger) » de code SH 330112. Ce sous-chapitre intègre, entre-autres, les huiles essentielles de néroli.
- 9,1% « d'huiles essentielles d'agrumes, déterpénées ou non, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues' (à l'excl. des huiles essentielles d'orange, de citron ou de lime) » de code SH 330119.

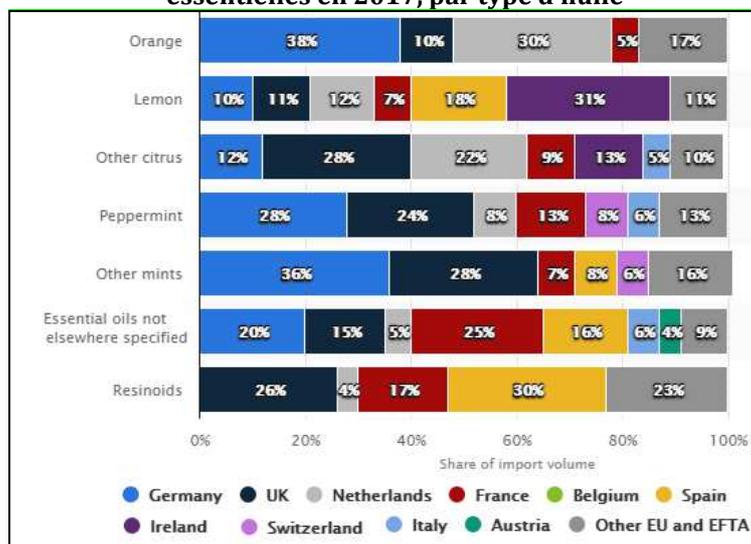
Graphique : Importations moyennes en valeur par code produit (SH à 6 chiffres) courant 2014-2018 (en %) / Produit : (SH3301)



Source : Traitement PROGRESS à partir de données TradeMap.

Les « huiles essentielles » ont un marché d'importation volumineux en Europe. En 2017, 87 000 tonnes d'huiles essentielles ont été importées par les pays européens (STATISTA). Au niveau individuel, les pays européens avaient divers degrés d'intérêt et importaient différents types « d'huiles essentielles » selon leurs besoins (voir graphique ci-dessous). L'Allemagne, par exemple, était un important importateur d'huile d'orange (38%), tandis que l'Irlande d'huile de citron (31%).

Graphique : Principaux importateurs européens d'huiles essentielles en 2017, par type d'huile



Source : STATISTA.

²² Examen national de l'export vert du Maroc : produits oléicoles, romarin et thym, CNUCED (2017).

2.1.4. Exportations mondiales du produit

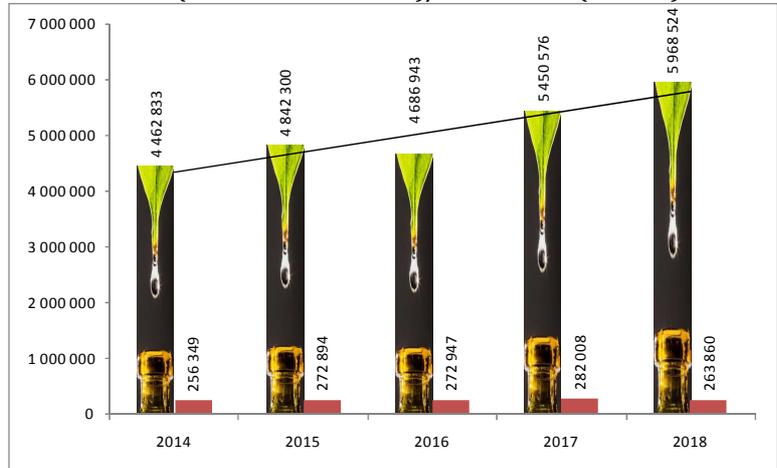
Comme l’attestent les données du graphique ci-après, les exportations mondiales « d’huiles essentielles » de code « SH 3301 » ont affiché une évolution variable courant la période 2014-2018 pour passer de 4 462 833 kUSD en 2014 à 5 968 524 kUSD en 2018.

Les exportations mondiales de ces « huiles essentielles » ont augmenté en volume de 1% par an de 2014 à 2018 et de 7% par an en valeur.

Courant la même période d’analyse, les exportations annuelles se sont élevées à 5 082 235 kUSD en moyenne et à 269 612 tonnes en moyenne.

En volume, les exportations mondiales « d’huiles essentielles » ont atteint le plus haut niveau courant la même période d’analyse avec un pic de 282 008 tonnes en 2017.

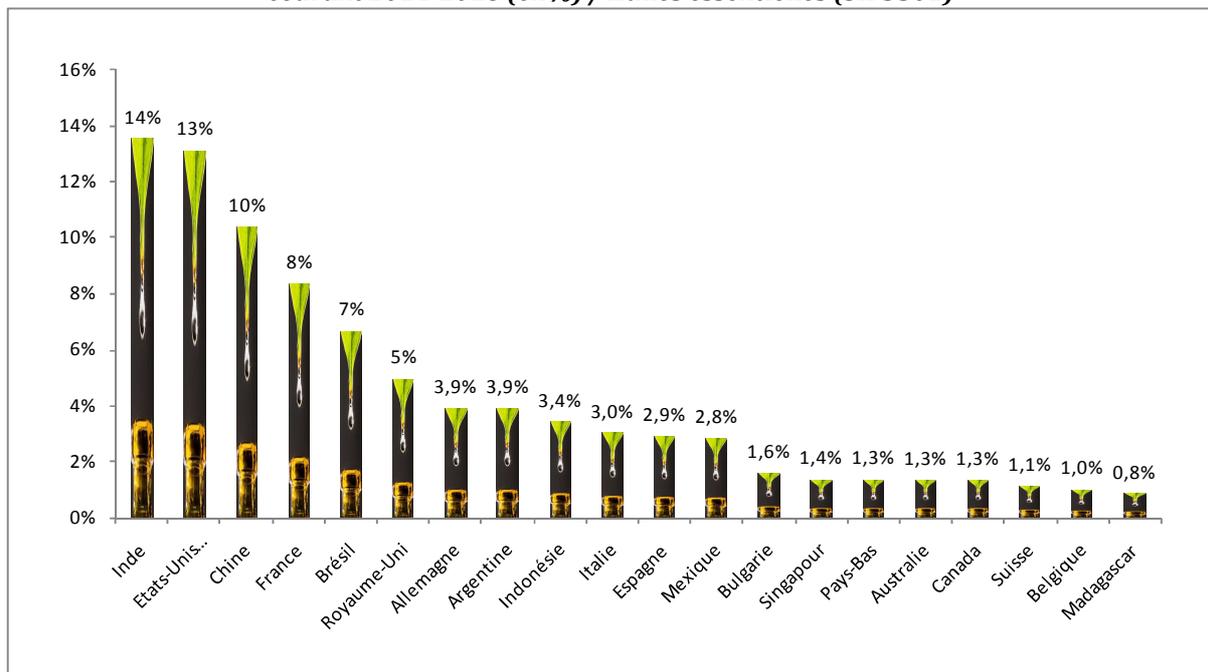
Graphique : Evolution des exportations mondiales courant la période 2014-2018 (en kUSD et en Tonnes) / Produit : HE (SH3301)



Source : Traitement PROGRESS à partir de données TradeMap.

Courant la période 2014-2018, en moyenne 52% des exportations mondiales « d’huiles essentielles » sont réalisées par 5 pays : 14% exportées par l’Inde, contre 13% par les Etats-Unis d’Amérique, 10% par la Chine, 8% par la France, et 7% par le Brésil (voir graphique ci-dessous).

Graphique : Part moyenne dans les exportations mondiales (Top 20 des pays exportateurs) courant 2014-2018 (en%) / Huiles essentielles (SH 3301)

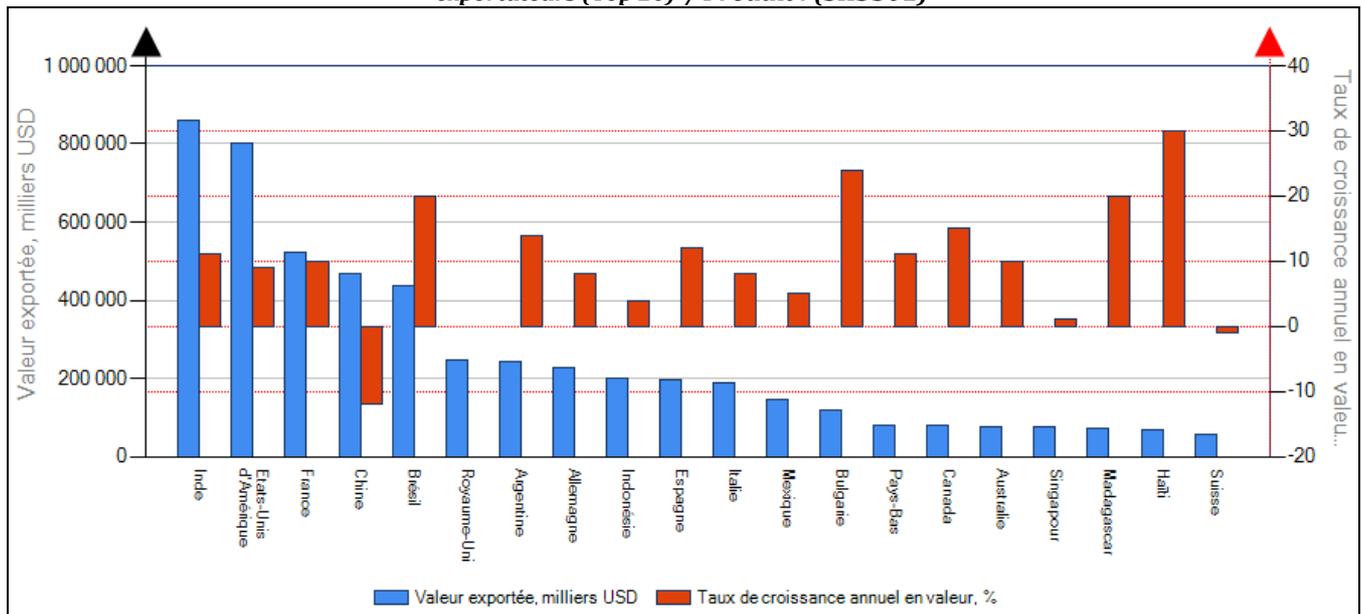


Source : Traitement PROGRESS à partir de données TradeMap.

En termes de dynamique, parmi les principaux pays exportateurs « d’huiles essentielles » analysés (voir graphique ci-dessous), les exportations du Haïti ont affiché la plus grande progression entre 2014 et 2018 avec un taux de croissance annuel de +30% en valeur, suivie par la Bulgarie (+24%), le Brésil et la Madagascar (+20% chacun), le Canada (+15%), l’Argentine (+14%) et l’Espagne (+12%).

En revanche, les exportations de la Chine et de la Suisse, ont affiché des régressions respectives de -12% et -1% durant la même période de référence.

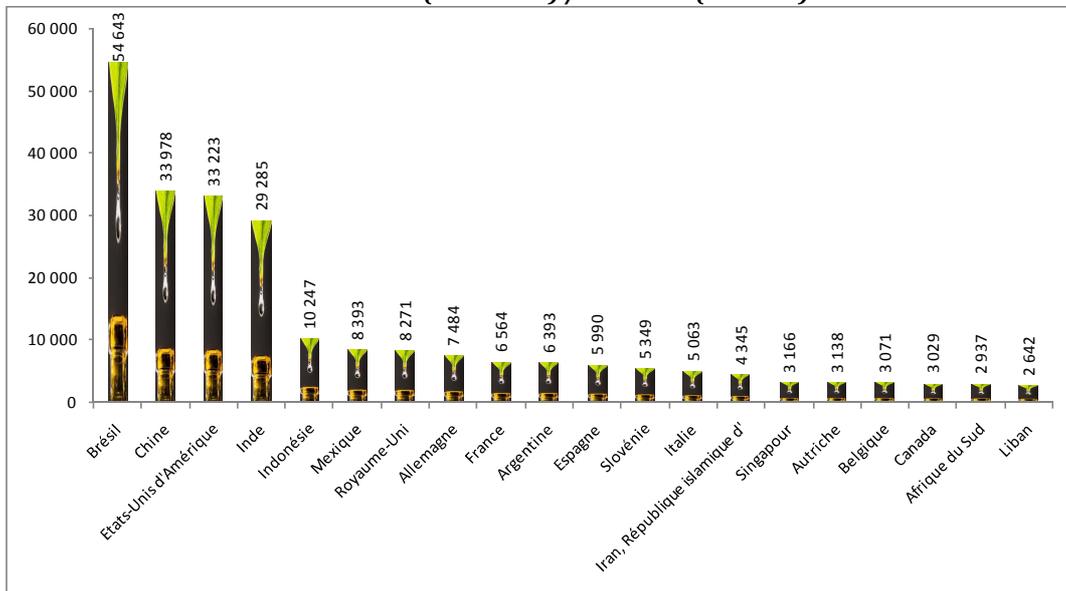
Graphique : Valeur exportée (2018) et taux de croissance annuel des exportations en valeur (2014-2018) des principaux pays exportateurs (Top 20) / Produit : (SH3301)



Source : Calculs de l'ITC basés sur les statistiques de UN COMTRADE et de l'ITC.

En termes de volumes exportés, le Brésil s'est taillée la part de lion dans les exportations mondiales « d'huiles essentielles » avec une moyenne annuelle de l'ordre de 54 643 tonnes courant la période 2014-2018 (voir graphique ci-dessous), suivie par la Chine (33 978 tonnes), les Etats-Unis d'Amérique (33 223 tonnes), l'Inde (29 285 tonnes), l'Indonésie (10 247 tonnes) et le Mexique (8 393 tonnes).

Graphique : Exportations moyennes en volume (Top 20 des pays importateurs) courant 2014-2018 (en tonnes) / Produit : (SH3301)



Source : Traitement PROGRESS à partir de données TradeMap.

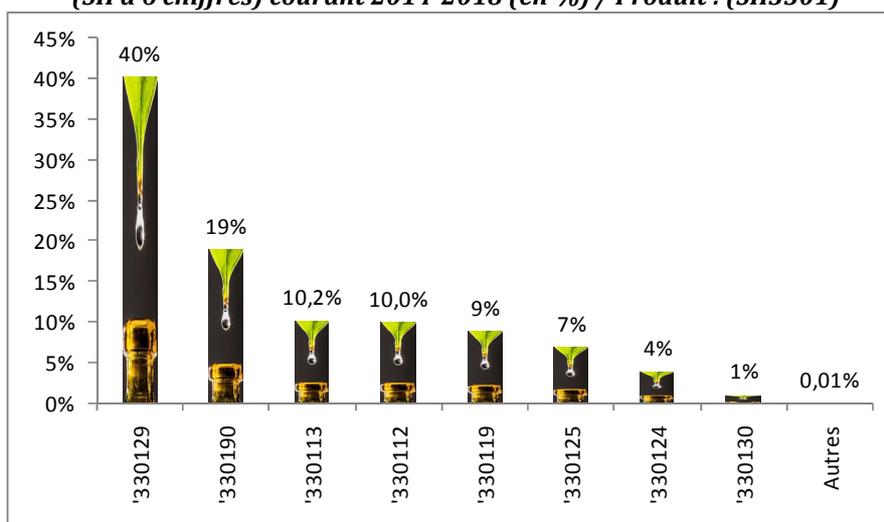
Courant la même période de référence, en moyenne, près de 79% des exportations en valeur annuelles sont réalisées avec 4 catégories « d'huiles essentielles » (voir graphique ci-dessous) constituées par :

- 40% « d'huiles essentielles, déterpénées ou non, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues' (à l'excl. des huiles essentielles d'agrumes ou de menthes) » de code SH 330129. Ce sous-chapitre intègre, entre-autres, les huiles essentielles de romarin et de myrte;
- 19% « d'oléorésines d'extraction; solutions concentrées d'huiles essentielles dans les graisses, les huiles fixes, les cires ou matières analogues, obtenues par enfleurage ou macération; sous-produits terpéniques

résiduaire de la déterpénation des huiles essentielles; eaux distillées aromatiques et solutions aqueuses d'huiles essentielles» de code SH 330190;

- 10,2% « d'huiles essentielles de citron, déterpénées ou non, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues' » de code SH '330113 ;
- 10% «d'huiles essentielles d'orange, déterpénées ou non, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues' (à l'excl. des essences de fleurs d'oranger» de code SH 330112. Ce sous-chapitre intègre, entre-autres, les huiles essentielles de néroli.

Graphique : Exportations moyennes en valeur par code produit (SH à 6 chiffres) courant 2014-2018 (en %) / Produit : (SH3301)



Source : Traitement PROGRESS à partir de données TradeMap.

Les exportations tunisiennes annuelles « d'huiles essentielles » de code SH 3301 ont atteint 20 103 kUSD en moyenne courant la période 2014-2018 (292 tonnes en moyenne). En 2018, les exportations tunisiennes se sont élevées à 32 758 kUSD (plus de 401 tonnes²³), contre 21 463 kUSD en 2017 (453 tonnes). La part des exportations tunisiennes dans les exportations mondiales de 2018 est 0,5% et le pays occupe le 28^{ème} rang parmi les pays exportateurs « d'huiles essentielles ». L'évolution des exportations tunisiennes courant la période 2014-2018 est synthétisée dans le tableau ci-dessous :

Tableau : Evolution des exportations tunisiennes en valeur de 2014 à 2018 (en kUSD)

Code SH	Libellé produit	2014	2015	2016	2017	2018	Moyenne 2014-18	Poids (%)
'330129	Huiles essentielles, déterpénées ou non, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues' (à l'excl. des huiles essentielles d'agrumes ou de menthes)	8 254	6 430	6 697	9 234	28 010	11 725	58%
'330112	Huiles essentielles d'orange, déterpénées ou non, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues' (à l'excl. des essences de fleurs d'oranger)	6 551	7 556	8 226	10 933	1 436	6 940	35%
'330190	Oléorésines d'extraction; solutions concentrées d'huiles essentielles dans les graisses, les huiles fixes, les cires ou matières analogues, obtenues par enfleurage ou macération; sous-produits terpéniques résiduaire de la déterpénation des huiles essentielles; eaux distillées aromatiques et solutions aqueuses d'huiles essentielles	810	684	397	1 125	1 381	879	4%
'330119	Huiles essentielles d'agrumes, déterpénées ou non, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues' (à l'excl. des huiles essentielles d'orange, de citron ou de lime)	159	163	127	162	1 921	506	3%
'330130	Résinoïdes	125	21	72	0	8	45	0%
'330124	Huiles essentielles de menthe poivrée 'Mentha piperita', déterpénées ou non, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues'	2	0	0	0	2	1	0%
'330125	Huiles essentielles de menthes, déterpénées ou non, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues' (à l'excl. des huiles de menthe poivrée 'Mentha piperita')	21	0	0	9	0	6	0%
Total:		15 922	14 854	15 519	21 463	32 758	20 103	100%

Source : Traitement PROGRESS à partir de données TradeMap.

²³ Données miroirs rapportées par les pays importateurs.

Les exportations « d'huiles essentielles de code SH 330129 » se sont élevées à une moyenne annuelle de 11 725 kUSD courant la période 2014-2018 et se sont taillées la part de lion dans les exportations tunisiennes « d'huiles essentielles » avec une part moyenne de (58%), contre 35% pour les « huiles essentielles d'orange » et 4% pour les « oléorésines d'extraction ». En 201, les exportations tunisiennes ont représenté 1,1% des exportations mondiales pour ces produits, et le pays s'est classé au 22^{ème} rang parmi les pays exportateurs de ces produits.

Les huiles essentielles de romarin et de myrte figurent dans la nomenclature du SH sous le code 330129 qui englobe plusieurs autres « huiles essentielles ». Dans la nomenclature douanière à plus de 6 chiffres (voir détails dans la section classification du produit ci-haut dans le texte), ces produits ont été repérés/classés sous différents codes à savoir :

Tableau : Classification des huiles essentielles de romarin et myrte

Huile essentielle	Code SH	Libellé	Détail/Remarque
Romain	'33012991110	Essential oils, whether or not terpenless, incl. concretes and absolutes (excl. those of citrus fruit and mint) + detailed label not available +	Repérée/classée en tant que huile déterpénée selon l'étude APIA (2013)
	'33012991114	Huiles essentielles de romarin, déterpénée	Repérée/classée en tant que huile déterpénée selon TradeMap
	'33012941940	Essential oils, whether or not terpenless, incl. concretes and absolutes (excl. those of citrus fruit and mint) + detailed label not available +	Repérée/classée en tant que huile non déterpénée selon l'étude APIA (2013)
	'33012941943	Huiles essentielles de romarin, non déterpénées	Repérée/classée en tant que huile non déterpénée selon TradeMap
Myrte	'33012991120	Essential oils, whether or not terpenless, incl. concretes and absolutes (excl. those of citrus fruit and mint) + detailed label not available +	Repérée/classée en tant que huile déterpénée selon l'étude APIA (2013)
	'33012991125	Huiles essentielles de myrte, déterpénée	Repérée/classée en tant que huile déterpénée selon TradeMap
	'33012941950	Essential oils, whether or not terpenless, incl. concretes and absolutes (excl. those of citrus fruit and mint) + detailed label not available +	Repérée/classée en tant que huile non déterpénée selon l'étude APIA (2013)
	'33012941954	Huiles essentielles de myrte, non déterpénées	Repérée/classée en tant que huile non déterpénée selon TradeMap

Source : Traitement PROGRESS à partir de données APIA et TradeMap.

En tenant compte de cette classification, l'évolution des exportations tunisiennes des « huiles essentielles » romarin et de myrte de 2012 à 2017 se présente comme suit :

Tableau : Evolution des exportations tunisiennes d'huiles essentielles de romarin et de myrte (2012-2017)

Code SH	Produit	Libellé produit	Exportations en valeur (en kUSD)						Exportations en volume (en tonnes)					
			2012	2013	2014	2015	2016	2017	2012	2013	2014	2015	2016	2017
'33012991120	Myrte	Huiles essentielles de myrte déterpénées	242	92	0	0	171	315	2,406	0,804	0	0	2,068	2,98
'33012991125			0	0	348	230	0	0	0	0	2,844	2,391	0	0
		Sous-total 1:	242	92	348	230	171	315	2,406	0,804	2,844	2,391	2,068	2,98
'33012941950		Huiles essentielles de myrte non déterpénées	162	102	0	0	680	411	1,531	0,867	0	0	5,47	2,841
'33012941954			0	0	418	246	0	0	0	0	3,835	2,131	0	0
		Sous-total 2:	162	102	418	246	680	411	1,531	0,867	3,835	2,131	5,47	2,841
		Total (1) segment HE myrte :	404	194	766	476	851	726	3,937	1,671	6,679	4,522	7,538	5,821
'33012991110	Romain	Huiles essentielles de romarin déterpénées	2 256	2 200	0	0	3 443	5 034	77,297	68,623	0	0	63,215	98,81
'33012991114			0	0	4 147	3 709	0	0	0	0	93,133	86,956	0	0
		Sous-total 3:	2 256	2 200	4 147	3 709	3 443	5 034	77,297	68,623	93,133	86,956	63,215	98,81
'33012941940		Huiles essentielles de romarin non déterpénées	333	834	0	0	1 782	2 659	11,762	27,062	0	0	30,775	46,65
'33012941943			0	0	2 471	1 487	0	0	0	0	55,608	31,256	0	0
		Sous-total 4:	333	834	2 471	1 487	1 782	2 659	11,762	27,062	55,608	31,256	30,775	46,65
		Total (2) segment HE romarin :	2 589	3 034	6 618	5 196	5 225	7 693	89,059	95,685	148,741	118,212	93,990	145,460
		Total général :	2 993	3 228	7 384	5 672	6 076	8 419	92,996	97,356	155,420	122,734	101,528	151,281

Source : Traitements PROGRESS à partir de données TradeMap et APIA

Pour plus d'informations sur l'évolution des exportations tunisiennes des « autres huiles essentielles » de code SH 330129 de 2013 à 2017, veuillez vous référer à l'Annexe 2.

Courant la période 2014-2017, la Tunisie a exporté près de 127 tonnes « d'huiles essentielles de romarin » en moyenne par an pour une valeur annuelle moyenne de 6 183 kUSD. De 2013 à 2017, la Tunisie a exporté de « l'huile

essentielle de romarin » vers 18 pays (voir tableau ci-dessous) dont 7 pays européens (84,64%), 5 pays asiatiques (0,69%), 3 de l'Amérique du Sud (1,2%), 1 pays de l'Amérique du Nord (12,21%), 1 pays de l'Afrique du Nord (0,04%) et l'Australie (1,22%).

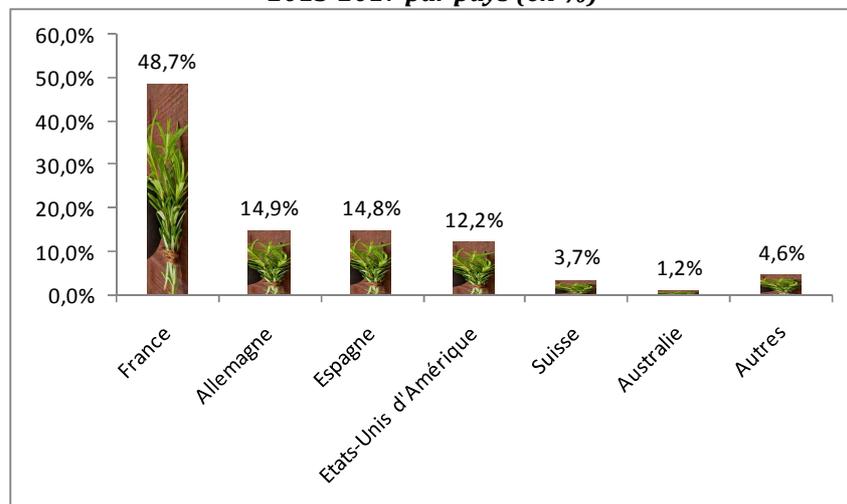
Tableau: Evolution des exportations tunisiennes « d'huiles essentielles de romarin » de 2013-2017 par pays (en kUSD)

Pays Importateurs	Evolution 2017/13	2013	2014	2015	2016	2017	Total 2013-17	Moyenne 2013-17	Croissance du marché 2017/13
France	↗	1 440	3 362	2 663	2 580	3 409	13 454	2 691	41%
Allemagne	↗	518	870	670	852	1 208	4 118	824	40%
Espagne	↗	384	976	663	673	1 390	4 086	817	57%
Etats-Unis d'Amérique	↗	312	709	689	680	987	3 377	675	52%
Suisse	↗	88	146	162	295	328	1 019	204	58%
Australie	↗	38	102	99	44	54	337	67	17%
Hongrie	↗	6	77	33	0	141	257	51	92%
Royaume-Uni	↘	72	131	9	0	38	250	50	-31%
Italie	↗	24	53	50	37	54	218	44	38%
Brésil	↘	47	38	34	35	37	191	38	-12%
Mexique	↘	16	18	57	0	0	91	18	-100%
Singapour	→	18	18	15	0	18	69	14	0%
Inde	↘	36	28	0	0	0	64	13	-100%
Argentine	↘	9	9	15	11	6	50	10	-20%
Taipei Chinois	↗	0	12	0	0	12	24	5	100%
Turquie	↘	13	10	0	0	0	23	5	-100%
Japon	↘	8	2	2	0	0	12	2	-100%
Egypte	↗	0	0	0	0	10	10	2	100%
Total:		3 029	6 561	5 161	5 207	7 692	27 650	5 530	43%

Source : Traitements PROGRESS à partir de données TradeMap

Sur l'ensemble des 18 pays, la Tunisie a réalisé un **flux d'exportation continu** durant les cinq années d'analyse (2013-2017) vers **9 pays** à savoir la France, l'Allemagne, l'Espagne, les Etats-Unis d'Amérique, la Suisse, l'Australie, l'Italie, le Brésil et l'Argentine. Plus de **90%** des exportations tunisiennes « d'huile essentielles de romarin » sont importées par **4 pays** (voir graphique ci-dessous) à savoir : la France (48,5%), l'Allemagne (14,9%) , l'Espagne (14,8%) et les Etats-Unis d'Amérique (12,2%) :

Graphique : Exportations totales « d'huiles essentielles de romarin » de 2013-2017 par pays (en %)



Source : Traitements PROGRESS à partir de données TradeMap

Courant la période 2014-2017, la Tunisie a exporté près de 6 tonnes « **d'huiles essentielles de myrte** » en moyenne par an pour une valeur annuelle moyenne de 704 kUSD. De 2013 à 2017, la Tunisie a exporté de « l'huile essentielle de myrte » vers 9 pays (voir tableau ci-dessous) dont 7 pays européens (78%) et 2 pays de l'Amérique du Nord (22%).

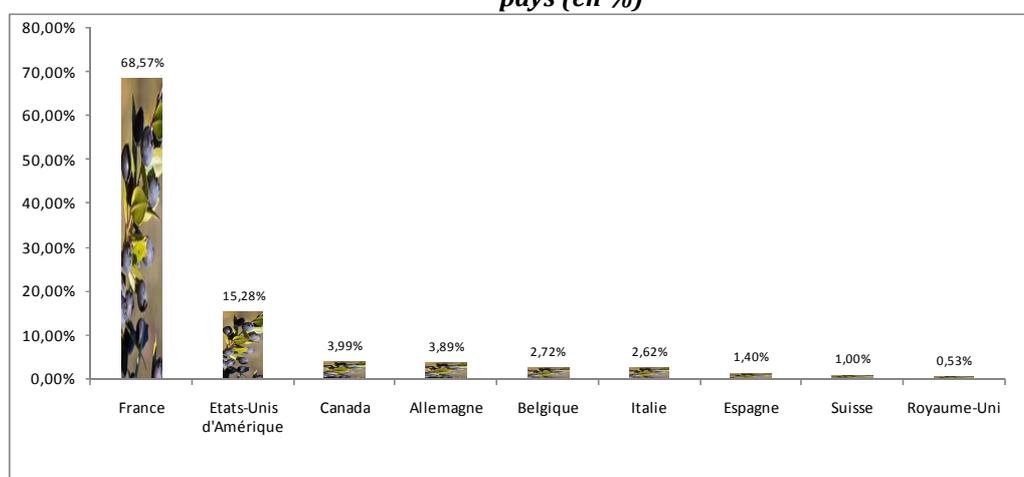
Tableau: Evolution des exportations tunisiennes « d'huiles essentielles de myrte » de 2013-2017 par pays (en kUSD)

Pays Importateurs	Evolution 2017/13	2013	2014	2015	2016	2017	Total 2013-17	Moyenne 2013-17	Croissance du marché 2017/13
France	↗	131	611	315	729	278	2 064	413	36%
Etats-Unis d'Amérique	↗	0	1	102	58	299	460	92	100%
Canada	↗	10	22	0	21	67	120	24	74%
Allemagne	↘	47	18	28	9	15	117	23	-52%
Belgique	↘	0	82	0	0	0	82	16	ND
Italie	↗	5	25	21	15	13	79	16	44%
Espagne	↗	0	0	10	0	32	42	8	100%
Suisse	↗	0	0	0	16	14	30	6	100%
Royaume-Uni	↗	0	5	0	3	8	16	3	100%
Total:		193	764	476	851	726	3 010	602	58%

Source : Traitements PROGRESS à partir de données TradeMap

Sur l'ensemble des 9 pays, la Tunisie a réalisé un **flux d'exportation continu** durant les cinq années d'analyse (2013-2017) vers **3 pays** à savoir la France, l'Allemagne, et l'Italie. Plus de **83%** des exportations tunisiennes « d'huile essentielles de myrte » sont importées par **2 pays** (voir graphique ci-dessous) à savoir : la France (68,57%), et les Etats-Unis d'Amérique (15,28%) :

Graphique : Exportations totales « d'huiles essentielles de myrte » de 2013-2017 par pays (en %)



Source : Traitements PROGRESS à partir de données TradeMap

Quant aux « huiles essentielles de néroli », elles figurent dans la nomenclature du SH sous le code 330112 qui englobe plusieurs autres « huiles essentielles d'orangers ». Dans la nomenclature douanière à plus de 6 chiffres (voir détails dans la section classification du produit ci-haut dans le texte), ces produits ont été repérés/classés sous différents codes à savoir :

Tableau : Classification des huiles essentielles de romarin et myrte

Huile essentielle	Code SH	Libellé	Détail/Remarque
Néroli	33011290018	Huiles essentielles de néroli déterpénées	Repérée/classée en tant que huile déterpénée selon l'étude APIA (2013) et TradeMap
	33011210016	Huiles essentielles de néroli non déterpénées	Repérée/classée en tant que huile non déterpénée selon l'étude APIA (2013) et TradeMap

Source : Traitement PROGRESS à partir de données APIA et TradeMap.

En tenant compte de cette classification, l'évolution des exportations tunisiennes des « huiles essentielles de néroli » de 2013 à 2017 se présente comme suit :

Tableau : Evolution des exportations tunisiennes « d'huiles essentielles de néroli » (2013-2017)

Code SH	Produit	Libellé produit	Exportations en valeur (en kUSD)						Exportations en volume (en tonnes)					
			2013	2014	2015	2016	2017	Moy 2013-2017	2013	2014	2015	2016	2017	Moy 2013-2017
33011290018	Néroli	Huiles essentielles de néroli déterpénées	0	1 316	707	0	0	405	0,000	1,377	0,245	0,000	0,000	0,324
33011210016		Huiles essentielles de néroli non déterpénées	0	3 122	3 624	0	0	1 349	0,000	1,361	5,011	0,000	0,000	1,274
Total général :			0	4 438	4 331	0	0	1 754	0,000	2,738	5,256	0,000	0,000	1,599

Source : Traitements PROGRESS à partir de données TradeMap

Pour plus d'informations sur l'évolution des exportations tunisiennes des « autres huiles d'orangers » de code SH 330112 de 2013 à 2017, veuillez vous référer à l'Annexe 3.

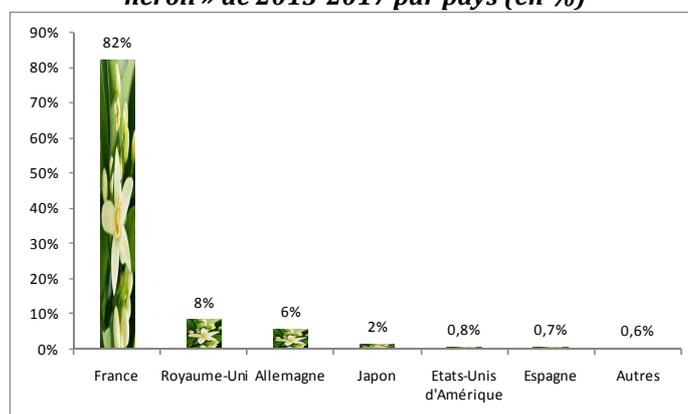
Courant la période 2014-2015, la Tunisie a exporté près de 1 012 tonnes « d'huiles essentielles de néroli » en moyenne par an pour une valeur annuelle moyenne de 3 373 kUSD. De 2014 à 2015, la Tunisie a exporté de « l'huile essentielle de néroli » vers 11 pays (voir tableau ci-dessous) dont 7 pays européens (64%), 2 pays asiatiques (18%) et 2 pays de l'Amérique du Nord (18%).

Tableau: Evolution des exportations tunisiennes « d'huiles essentielles de néroli » de 2013-2017 par pays (en kUSD)

Pays Importateurs	Evolution 2015/14	2013	2014	2015	2016	2017	Total 2014-15	Moyenne 2014-15	Croissance du marché 2015/14
France	↘	0	3 705	3 506	0	0	7 211	3 606	-3%
Royaume-Uni	↗	0	275	458	0	0	733	367	25%
Allemagne	↘	0	273	234	0	0	507	254	-8%
Japon	↘	0	102	37	0	0	139	70	-47%
Etats-Unis d'Amérique	↗	0	6	66	0	0	72	36	83%
Espagne	↘	0	58	0	0	0	58	29	-100%
Suisse	↗	0	0	24	0	0	24	12	100%
Taipei Chinois	↘	0	17	0	0	0	17	9	-100%
Belgique	↗	0	0	4	0	0	4	2	100%
Italie	↘	0	3	0	0	0	3	2	-100%
Canada	↗	0	0	2	0	0	2	1	100%
Total:		0	4 439	4 331	0	0	8 770	4 385	-1%

Source : Traitements PROGRESS à partir de données TradeMap

Sur l'ensemble des 11 pays, la Tunisie a réalisé un **flux d'exportation continu** durant les 2 années d'analyse (2014-2015) vers **5 pays** à savoir la France, le Royaume-Uni, l'Allemagne, le Japon et les Etats-Unis d'Amérique. **91%** des exportations tunisiennes « d'huile essentielles de néroli » sont importées par **2 pays** (voir graphique ci-dessous) à savoir : la France (82%) et le Royaume-Uni (8%) :

Graphique : Exportations totales « d'huiles essentielles de néroli » de 2013-2017 par pays (en %)

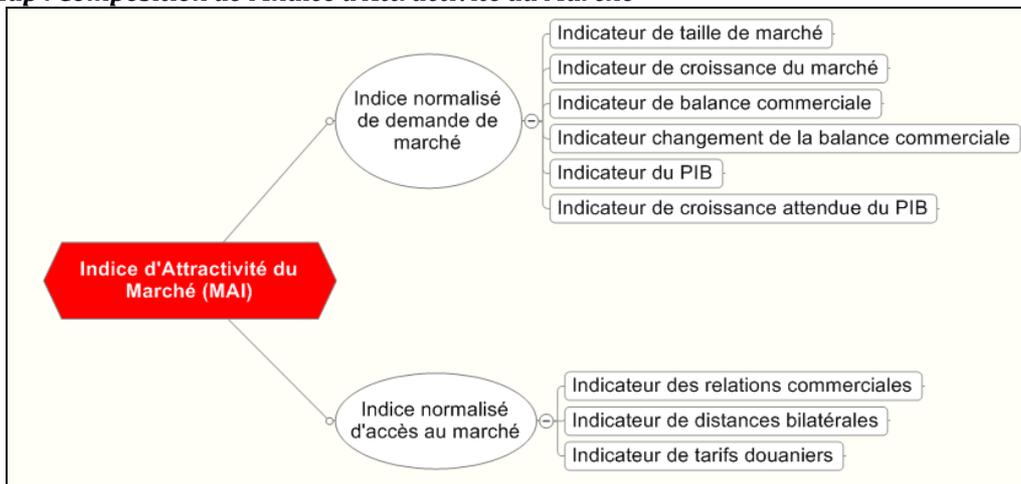
Source : Traitements PROGRESS à partir de données TradeMap

2.2. Identification des marchés potentiels attrayants (short list)

2.2.1. Evaluation de l'attractivité des marchés

Conformément aux termes de références et à la proposition technique de la mission, deux (2) marchés attractifs pour la Tunisie seront sélectionnés et étudiés en profondeur. Afin de faciliter la sélection et l'identification de ces deux marchés, nous avons procédé au calcul et à l'analyse (quantitative) comparative de ***l'Indice d'Attractivité des Marchés*** (Market Attractiveness Index : MAI), qui est un indice²⁴ agrégé (voir Map ci-après) composé d'indicateurs de **Demande des marchés** (6 indicateurs) et d'indicateurs d'**Accès au marchés** (3 indicateurs).

Map : Composition de l'Indice d'Attractivité du Marché



Source : PROGRESS

Ainsi, l'analyse a porté sur 3 catégories de produits pour l'évaluation de l'attractivité des marchés à savoir : les huiles essentielles en général de code **SH 3301**; les autres huiles essentielles de code **SH 330129** (incluant le romarin et le myrte) et les huiles essentielles d'orangers de code **SH 330112** (incluant le néroli). Pour des considérations de disponibilité et d'homogénéité des données, 166 pays (long list) parmi 214 ont été retenus pour le calcul de l'Indice d'Attractivité des Marchés (MAI) des huiles essentielles en général de code SH 3301 ; 144 pays parmi 199 pour le calcul du MAI des autres huiles essentielles de code SH 330129 et 102 pays parmi 140 pour le calcul du MAI des huiles essentielles d'orangers de code SH 330112. Pour chaque catégorie de produits et pour chacun des pays étudiés, 9 indicateurs ont été traités pour calculer les deux sous-indices nécessaires à la détermination des Indices d'Attractivité des marchés (MAI) à savoir l'Indice de Demande de Marché (IDM) et l'Indice d'Accès au Marché (IAM).

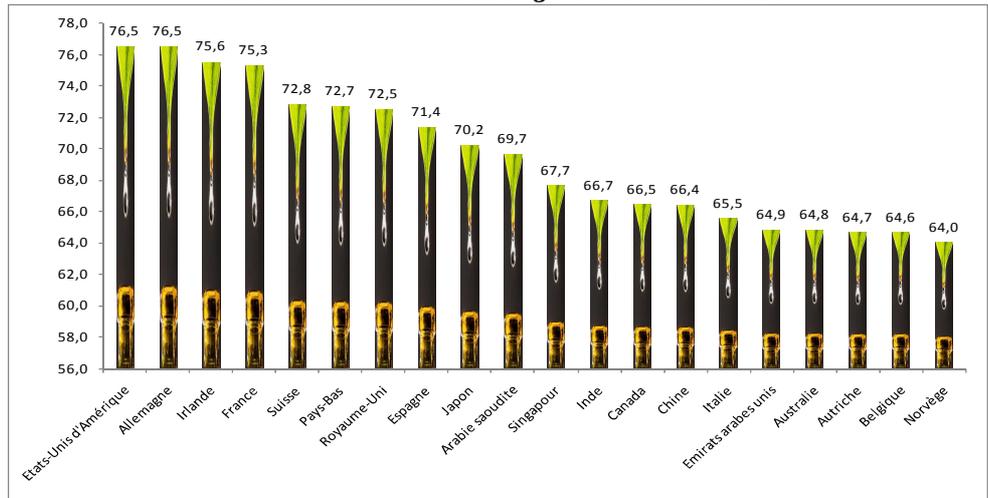
Tableau: Indices d'Attractivité des Marchés pour chacun des catégories de produits étudiées

Pays	SH 3301			Pays	SH 330129			Pays	SH 330112		
	MAI	IDM	IAM		MAI	IDM	IAM		MAI	IDM	IAM
Etats-Unis d'Amérique	76,5	80,3	67,6	Etats-Unis d'Amérique	77,1	80,2	69,8	Inde	79,1	76,8	84,5
Allemagne	76,5	74,9	80,2	France	76,2	74,1	81,1	Allemagne	79,0	79,9	77,1
Irlande	75,6	76,4	73,7	Allemagne	74,6	73,2	78,1	Chine	77,4	76,3	79,9
France	75,3	73,5	79,6	Suisse	72,9	72,1	74,6	Japon	72,3	76,8	61,9
Suisse	72,8	72,1	74,6	Espagne	72,6	68,8	81,2	France	71,6	72,7	69,0
Pays-Bas	72,7	72,9	72,1	Pays-Bas	72,5	72,0	73,6	Etats-Unis d'Amérique	71,5	82,2	46,6
Royaume-Uni	72,5	72,3	73,2	Royaume-Uni	72,2	71,7	73,5	Royaume-Uni	70,0	71,7	66,0
Espagne	71,4	68,0	79,3	Arabie saoudite	67,4	67,7	66,9	Suisse	69,3	69,0	70,1
Japon	70,2	73,8	61,8	Canada	67,1	72,0	55,6	Singapour	69,3	74,6	56,8
Arabie saoudite	69,7	70,8	67,1	Brésil	67,0	67,4	66,3	Irlande	69,2	73,2	59,8
Singapour	67,7	72,4	56,7	Mexique	67,0	70,1	59,6	Pays-Bas	68,0	71,0	61,2
Inde	66,7	71,0	56,6	Italie	66,8	64,3	72,7	Espagne	67,3	67,3	67,1
Canada	66,5	71,1	55,5	Japon	66,0	69,6	57,7	Indonésie	67,2	70,7	59,2
Chine	66,4	67,9	62,9	Australie	65,9	73,3	48,6	Turquie	65,1	62,4	71,3
Italie	65,5	62,2	73,4	Belgique	65,9	63,9	70,5	Danemark	64,1	63,3	65,9
Emirats arabes unis	64,9	63,8	67,4	Norvège	65,7	64,8	67,8	Italie	62,5	62,8	61,7
Australie	64,8	71,5	49,3	Inde	65,5	68,2	59,1	Israël	61,6	62,0	60,7
Autriche	64,7	63,9	66,3	Chine	65,3	66,4	62,6	Corée, République de	61,2	62,7	57,6
Belgique	64,6	62,3	70,1	Malaisie	64,7	66,1	61,4	Pakistan	60,8	58,7	65,8
Norvège	64,0	63,5	65,2	Autriche	64,0	63,2	66,0	Pologne	60,5	58,7	64,9

Source : Traitement PROGRESS à partir de données TradeMap, FAOSTAT, FMI, CEPPII, MacMap

²⁴ Il s'agit d'un indice normalisé qui varie de 0 à 100 pour pouvoir faire des analyses comparatives entre les différents marchés.

Graphique : Classement des marchés porteurs (top 20) pour la Tunisie selon le MAI
Produit : Huiles essentielles en général de code SH 3301

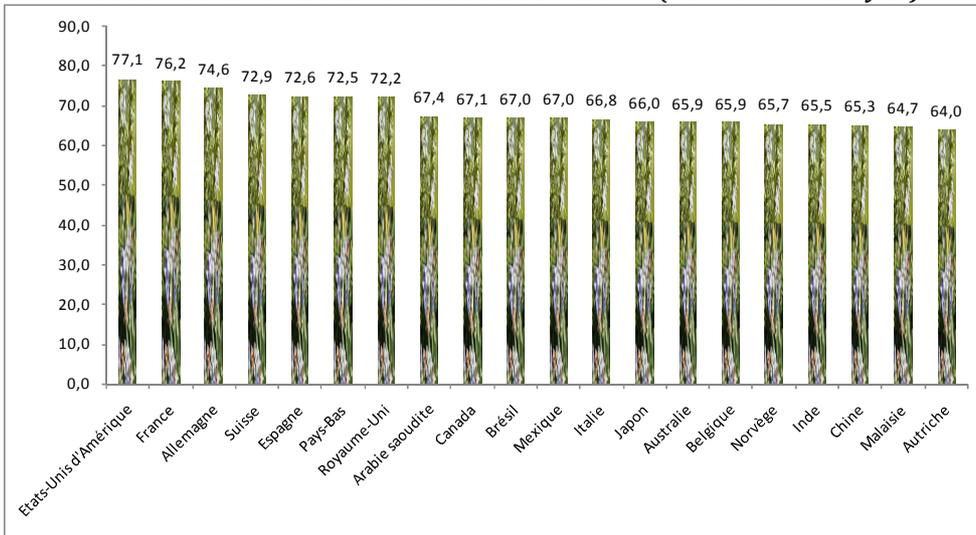


Source : Traitement PROGRESS à partir de données TradeMap, FAOSTAT, FMI, CEPII, MacMap

Code SH 3301
Huiles essentielles en général

55% des pays short-listés appartiennent à l'Europe, contre 20% à l'Asie, 10% à l'Amérique du Nord, 20% au Moyen-Orient et 5% à l'Australie.

Graphique : Classement des marchés porteurs (top 20) pour la Tunisie selon le MAI
Produit : Autres Huiles essentielles de code SH 330129 (incl. Romarin et myrte)

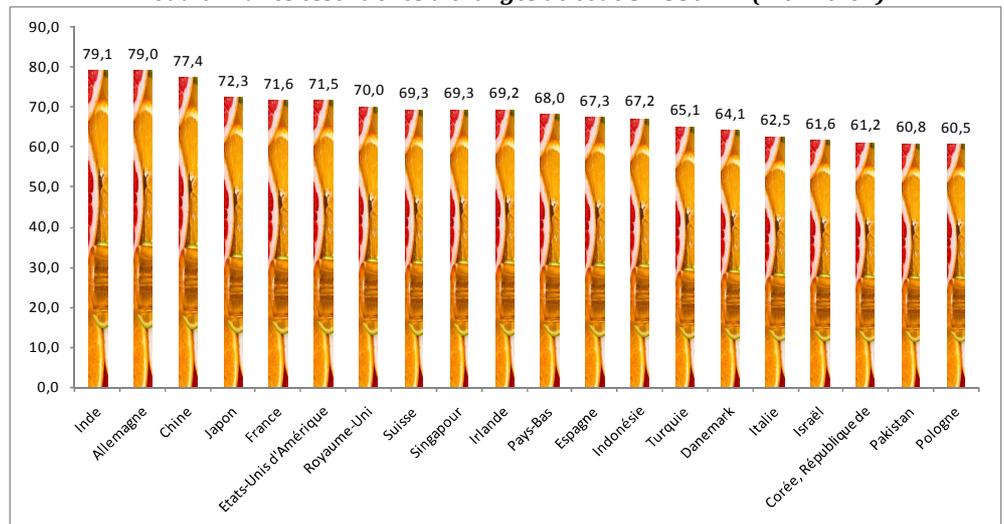


Source : Traitement PROGRESS à partir de données TradeMap, FAOSTAT, FMI, CEPII, MacMap

Code SH 330129
Autres huiles essentielles

50% des pays short-listés appartiennent à l'Europe, contre 20% à l'Asie, 20% à l'Amérique du Nord et Sud, 5% au Moyen-Orient et 5% à l'Australie.

Graphique : Classement des marchés porteurs (top 20) pour la Tunisie selon le MAI
Produit : Huiles essentielles d'oranges de code SH 330112 (incl. néroli)



Source : Traitement PROGRESS à partir de données TradeMap, FAOSTAT, FMI, CEPII, MacMap

Code SH 330112
Huiles essentielles d'oranges

50% des pays short-listés appartiennent à l'Europe, contre 40% à l'Asie, 5% à l'Amérique du Nord et 5% au Moyen-Orient.

2.2.2. Choix des marchés cibles

Sur l'ensemble des 20 marchés attractifs pour l'importation des « huiles essentielles » de code SH 3301, 17 pays présentent également une attractivité pour les « autres huiles essentielles » de code SH 330129 et 13 pays présentant une attractivité pour les « huiles essentielles d'orange » de code SH 330112 (voir synthèse dans le tableau ci-dessous).

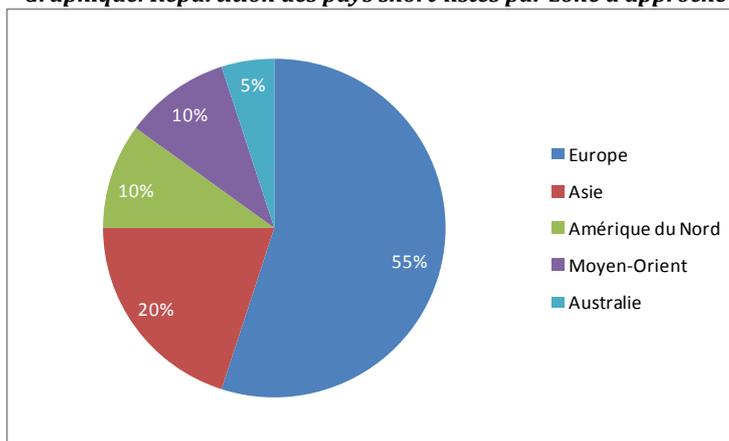
Tableau : Analyse comparative de l'attractivité des marchés

Pays	SH 3301 Huiles Essentielles (en général)	SH 330129 Autres Huiles essentielles (incl. Romarin-Myrte)	SH 330112 Huiles essentielles orangers (incl. Néroli)	Pays short-listé commun à tous les produits	Zone
Allemagne	76,5	74,6	79,0	Oui	Europe
Etats-Unis d'Amérique	76,5	77,1	71,5	Oui	Amérique du Nord
France	75,3	76,2	71,6	Oui	Europe
Suisse	72,8	72,9	69,3	Oui	Europe
Royaume-Uni	72,5	72,2	70,0	Oui	Europe
Pays-Bas	72,7	72,5	68,0	Oui	Europe
Espagne	71,4	72,6	67,3	Oui	Europe
Inde	66,7	65,5	79,1	Oui	Asie
Chine	66,4	65,3	77,4	Oui	Asie
Japon	70,2	66,0	72,3	Oui	Asie
Italie	65,5	66,8	62,5	Oui	Europe
Irlande	75,6	N/A	69,2	Non	Europe
Arabie saoudite	69,7	67,4	N/A	Non	Moyen-Orient
Singapour	67,7	N/A	69,3	Non	Asie
Canada	66,5	67,1	N/A	Non	Amérique du Nord
Emirats arabes unis	64,9	N/A	N/A	Non	Moyen-Orient
Australie	64,8	65,9	N/A	Non	Australie
Autriche	64,7	64,0	N/A	Non	Europe
Belgique	64,6	65,9	N/A	Non	Europe
Norvège	64,0	65,7	N/A	Non	Europe

Source : Traitement PROGRESS

L'Europe se taille la part de lion en termes de nombres de pays short-listés (voir graphique ci-dessous) avec un poids de 55%, contre 20% pour l'Asie, 10% pour l'Amérique du Nord, 10% pour le Moyen-Orient et 5% pour l'Australie.

Graphique : Répartition des pays short-listés par zone d'approche



Source : Traitement PROGRESS

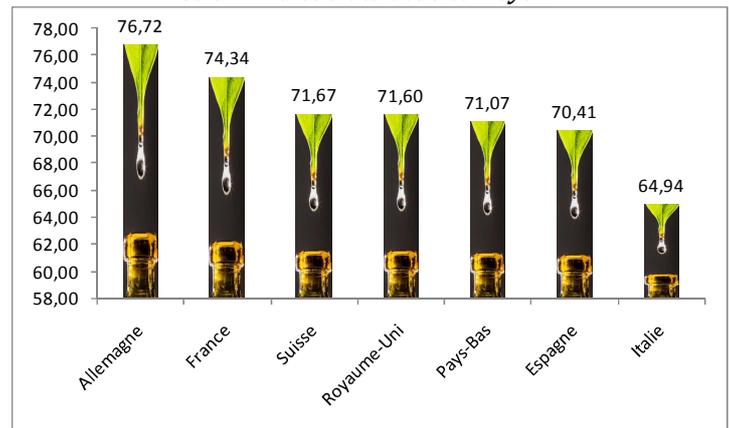
Sur les 20 marchés analysés, 11 pays présentent une attractivité commune pour l'ensemble des produits étudiés. Ces 11 pays appartiennent à 3 zones d'approche différentes à savoir : l'Europe (7 pays), l'Asie (3 pays) et l'Amérique du Nord (1 pays).



Les résultats de cette première phase d'analyse, confirment l'attrait du marché européen pour le segment des « huiles essentielles » et sera analysé en priorité pour le choix des deux pays cibles potentiellement attractifs pour l'exportation des « huiles essentielles » tunisiennes.

Le marché européen des « huiles essentielles » apporte une contribution importante à la croissance du marché mondial. Ce fait est confirmé par le développement du chiffre d'affaires des principaux fabricants d'arômes (voir section production mondiale ci-haut dans le texte. La plupart de ces manufactures sont basées en Europe, produisant des arômes pour de nombreux fabricants d'aliments et de boissons en Europe et en dehors de l'Europe. Quelques exemples sont: Givaudan (Suisse), Symrise (Allemagne) et MANE (France). Le graphique ci-après classe les 7 marchés européens présélectionnés selon un ordre décroissant de l'Indice moyen d'Attractivité du Marché →

Graphique : Classement des 7 marchés porteurs pour la Tunisie selon l'indice d'attractivité moyen



Source : Traitements PROGRESS

L'analyse multicritères des 7 marchés européens sélectionnés et à fort potentiel de développement pour la Tunisie est synthétisée dans le tableau qui suit.

Tableau : Analyse comparative multicritères des marchés potentiels short-listés

Marchés potentiels	Pays Producteur d'huiles essentielles	Indice d'Attractivité du Marché Moyen		Importations moyennes d'huiles essentielles 2014-2018 (en kUSD)		Taux de croissance annuelle des importations en valeur entre 2017-2018 (%)		Expérience d'importation d'HE (romarin, myrte, néroli) en provenance de la Tunisie (2013-2017)	PIB/habitant moyen 2014-2018 (en USD)		Population (2018)	Indice Mondial Bonheur (2019)		Valeur Unitaire de la tonne importée CIF en 2018 (en USD)	
		Val	Rang	Val	Rang	Val	Rang		Val	Rang		Val	Rang	Val	Rang
Allemagne	Oui	76,72	1	368 458	2	+5	6	Oui	44 608	3	83 124 418	6,985	4	20 496	7
France	Oui	74,34	2	421 142	1	+16	2	Oui	39 345	5	64 990 511	6,592	5	44 284	1
Suisse	Oui	71,67	3	149 154	4	+9	4	Oui	82 421	1	8 525 611	7,480	2	38 020	2
Royaume-Uni	Oui	71,60	4	318 652	3	+2	7	Oui	43 353	4	67 141 684	7,054	3	26 852	4
Pays-Bas	Oui	71,07	5	125 587	6	+22	1	Non	49 118	2	1 705 956	7,488	1	37 955	3
Espagne	Oui	70,41	6	138 057	5	+8	5	Oui	28 034	7	46 692 858	6,354	6	23 336	5
Italie	Oui	64,94	7	69 871	7	+10	3	Oui	32 699	6	60 627 291	6,223	7	22 039	6

Source : Traitements PROGRESS à partir diverses sources (FMI, Banque Mondiale, TradeMap, FAO, World Happiness Report)

De cette analyse comparée, notre choix s'est penché sur l'Allemagne et la Suisse en tant que marché à très fort potentiel de développement pour l'exportation des « huiles essentielles tunisienne », et ce, pour diverses raisons :

- En termes d'attractivité pour la Tunisie, l'Allemagne occupe le premier rang avec un indice MAI de près de 77 et la Suisse occupe le troisième rang avec un indice MAI de près de 72.
- Les deux pays présentent beaucoup de similitudes et de synergies: proximité géographique (frontière commune de près de 334 km), proximité linguistique (selon les dernières données de l'Office fédéral de la statistique (OFS), la majorité de la population résidente parle allemand comme langue principale.), etc...
- Les consommateurs des deux pays sont assez avertis et accordent de plus en plus d'importance aux modes de vie sains et aux remèdes naturels. Ils sont en plus très exigeants sur la qualité des produits et notamment les ingrédients naturels. Avec un PIB/habitant assez consistant, les consommateurs de deux pays disposent d'un très bon pouvoir d'achat leur permettant de dépenser plus pour les produits de qualité à fortes valeurs ajoutées.
- Les deux pays ne sont pas producteurs de romarin, de myrte et de néroli et ont de l'expérience d'échange d'huiles essentielles avec la Tunisie.



Partie

3

Caractéristiques et routes d'accès au marché cible identifié

3.1. Aperçu du marché intérieur

3.1.1. Les importations

Allemagne 	Suisse 
<ul style="list-style-type: none"> • Durant la période 2014-2018, les importations allemandes « d'huiles essentielles » de code SH3301 se sont élevées à une moyenne annuelle de 368 458 kUSD (≈ 21 284 tonnes en moyenne/an). • Les importations en valeur « d'huiles essentielles » ont progressé de +10% de 2014 à 2018 et de +5% de 2017 à 2018. Courant 2018, les importations allemandes ont représenté 7,3% des importations mondiales des « huiles essentielles » et le pays est classé au 3^{ème} rang parmi les pays importateurs dans le monde. • Les importations allemandes « d'huiles essentielles » ont atteint 441 070 kUSD en 2018 pour un volume de 21 520 tonnes. Courant cette même année, l'Allemagne a importé auprès de 104 pays fournisseurs. Près de 60% des importations allemandes sont en provenance de 4 pays à savoir : le Brésil (27,5%), la Chine (11,3%), l'Inde (10,2%) et la France (9,3%). • Les importations des « autres huiles essentielles de code SH 330129 se sont taillées la part de lion dans les importations allemandes de 2018 avec une part de 37%, contre 29% pour les « huiles essentielles d'oranges », 10% pour les « Oléorésines d'extraction », 11% pour les « huiles de menthe/ menthe poivrée », 7% pour les « huiles d'agrumes », 5% pour les « huiles de citron » et 1% pour les « Résinoïdes ». • Les principaux fournisseurs des « autres huiles essentielles de code SH 330129 sont la Chine et la France. Les importations allemandes en provenance de la Tunisie se sont élevées à 2 134 kUSD (26 tonnes) en 2018, contre 2 460 kUSD en 2017 et 1 897 kUSD en 2016. Il n'existe pas de statistiques spécifiques aux importations « d'huiles de myrte et de romarin » qui sont intégrées au niveau de la nomenclature de la ligne tarifaire de code SH 33012941 où les importations allemandes se sont élevées à 144 831 kUSD en 2018 et à 124 511 kUSD en 2017. • En 2018, le Brésil (87,6%) est de loin le premier fournisseur de l'Allemagne des « huiles essentielles d'orange » de code SH 330112, suivi par l'Italie (3,5%), les États-Unis d'Amérique (2,1%) et le Mexique (1,7%). Les importations allemandes en provenance de la Tunisie se sont élevées à 259 kUSD en 2018 et 51 kUSD en 2017. 	<ul style="list-style-type: none"> • Durant la période 2014-2018, les importations suisses « d'huiles essentielles » de code SH3301 se sont élevées à une moyenne annuelle de 149 154 kUSD (≈ 4 481 tonnes en moyenne/an). • Les importations en valeur « d'huiles essentielles » ont progressé de +6% de 2014 à 2018 et de +9% de 2017 à 2018. Courant 2018, les importations suisses ont représenté 2,8% des importations mondiales des « huiles essentielles » et le pays est classé au 11^{ème} rang parmi les pays importateurs dans le monde. • Les importations suisses « d'huiles essentielles » ont atteint 172 647 kUSD en 2018 pour un volume de 4 541 tonnes. Courant cette même année, la Suisse a importé auprès de 78 pays fournisseurs. Près de 50% des importations suisses sont en provenance de 4 pays à savoir : les Etats-Unis d'Amérique (18,8%), la France (16,8%), le Brésil (7,3%) et la Chine (6,9%). • Les importations des « autres huiles essentielles de code SH 330129 se sont taillées la part de lion dans les importations suisses de 2018 avec une part de 60%, contre 10% pour les « Oléorésines d'extraction », 9% pour les « huiles essentielles d'oranges », 7% pour les « huiles d'agrumes », 5% pour les « huiles de citron », 8% pour les « huiles de menthe/ menthe poivrée » et 1% pour les « Résinoïdes ». • Les principaux fournisseurs des « autres huiles essentielles de code SH 330129 sont la France, l'Indonésie, la Chine et Haïti. Les importations suisses en provenance de la Tunisie se sont élevées à 1 233 kUSD en 2018, contre 999 kUSD en 2017 et 916 kUSD en 2016. Il n'existe pas de statistiques spécifiques aux importations « d'huiles de myrte et de romarin » qui sont intégrées au niveau de la nomenclature des lignes tarifaires de code SH 33012930 et SH 33012920 où les importations suisses se sont élevées à 12 983 kUSD en 2018 et à 11 507 kUSD en 2017. • En 2018, les principaux fournisseurs des « huiles essentielles d'orange » de code SH 330112 sont les Etats-Unis d'Amérique (60,7%), le Brésil (28,5%), l'Allemagne (3%) et l'Italie (2,5%). Les importations suisses en provenance de la Tunisie se sont élevées à 4 kUSD en 2018. A fin 2019, les importations en provenance de la Tunisie ont progressé à 119 kUSD.

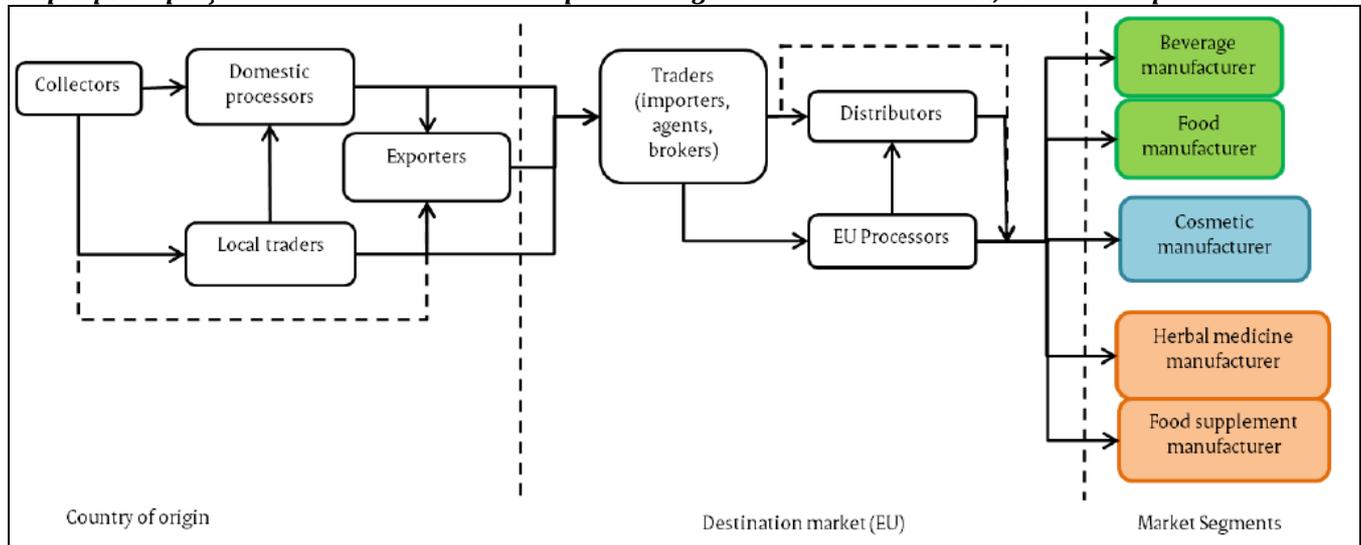
3.1.1. Les exportations

<p style="text-align: center;">Allemagne</p> 	<p style="text-align: center;">Suisse</p> 
<ul style="list-style-type: none"> • Durant la période 2014-2018, les exportations allemandes « d'huiles essentielles » de code SH3301 se sont élevées à une moyenne annuelle de 197 895 kUSD (≈ 7 484 tonnes en moyenne/an). • Les exportations en valeur « d'huiles essentielles » ont progressé de +8% de 2014 à 2018 et de +4% de 2017 à 2018. Courant 2018, les exportations allemandes ont représenté 3,8% des exportations mondiales des « huiles essentielles » et le pays est classé au 8^{ème} rang parmi les pays exportateurs dans le monde. • Les exportations allemandes « d'huiles essentielles » ont atteint 227 562 kUSD en 2018 pour un volume de 7 210 tonnes. Courant cette même année, l'Allemagne a exporté vers 111 pays acheteur. Près de 40% des exportations allemandes sont à destination de 4 pays à savoir : les Etats-Unis d'Amérique (13,8%), la France (9,9%), les Pays-Bas (8,1%) et la Suisse (7,5%). • Les exportations des « autres huiles essentielles de code SH 330129 se sont taillées la part de lion dans les exportations allemandes de 2018 avec une part de 31%, contre 20% pour les « huiles essentielles d'oranges », 17% pour les « Oléorésines d'extraction », 13% pour les « huiles d'agrumes », 11% pour les « huiles de citron », 8% pour les « huiles de menthe/ menthe poivrée » et 1% pour les « Résinoïdes ». • En 2018, les principaux clients de l'Allemagne des « autres huiles essentielles de code SH 330129 sont la France (17,3%), l'Autriche (11,3%), la Suisse (9,1%) et les Pays-Bas (6%). Les exportations allemandes vers la Tunisie se sont élevées à 40 kUSD (1 tonne) en 2018, contre 31 kUSD en 2017 et 21 kUSD en 2016. Il n'existe pas de statistiques spécifiques aux exportations « d'huiles de myrte et de romarin » qui sont intégrées au niveau de la nomenclature de la ligne tarifaire de code SH 33012941 où les exportations allemandes se sont élevées à 59 224 kUSD en 2018 et à 52 778 kUSD en 2017. • En 2018, les principaux clients des « huiles essentielles d'orange » de code SH 330112 sont les États-Unis d'Amérique (16,8%), le Royaume-Uni (10,2%), le Japon (7,8%), la France (7,6%) et la Chine (6,9%). Les exportations allemandes vers la Tunisie se sont élevées à 2 000 USD en 2018 et à 3 000 USD en 2017. 	<ul style="list-style-type: none"> • Durant la période 2014-2018, les exportations suisses « d'huiles essentielles » de code SH3301 se sont élevées à une moyenne annuelle de 50 184 kUSD (≈ 836 tonnes en moyenne/an). • Les exportations en valeur « d'huiles essentielles » ont régressé de 1% de 2014 à 2018. Courant 2018, les exportations suisses ont représenté 1% des exportations mondiales des « huiles essentielles » et le pays est classé au 20^{ème} rang parmi les pays exportateurs dans le monde. • Les exportations suisses « d'huiles essentielles » ont atteint 57 110 kUSD en 2018 pour un volume de 808 tonnes. Courant cette même année, la Suisse a exporté vers 63 pays acheteur. 53% des exportations suisses sont à destination de 5 pays à savoir : les Etats-Unis d'Amérique (24,4%), le Royaume-Uni (8,7%), la Chine (6,7%), le Brésil (6,6%) et l'Allemagne (6,6%). • Les exportations des « autres huiles essentielles de code SH 330129 se sont taillées la part de lion dans les exportations suisses de 2018 avec une part de 56%, contre 13% pour les « huiles essentielles d'oranges », 12% pour les « huiles de citron », 9% pour les « Oléorésines d'extraction », 4% pour les « huiles d'agrumes », 4% pour les « huiles de menthe/ menthe poivrée » et 1% pour les « Résinoïdes ». • En 2018, les principaux clients des « autres huiles essentielles de code SH 330129 sont les Etats-Unis d'Amérique (26,9%), le Royaume-Uni (13,8%), le Brésil (10,4%), le Singapour (8,2%) et l'Allemagne (6,8%). Il n'existe pas de statistiques spécifiques aux exportations « d'huiles de myrte et de romarin » qui sont intégrées au niveau de la nomenclature des lignes tarifaires de code SH 33012930 et SH 33012920 où les exportations suisses se sont élevées à 19 100 kUSD en 2018 et à 16 926 kUSD en 2017. • En 2018, les principaux clients des « huiles essentielles d'orange » de code SH 330112 sont les Etats-Unis d'Amérique (20,9%), l'Indonésie (16,8%), la Chine (14,3%) et l'Italie (8,7%). Les exportations suisses vers la Tunisie se sont élevées à 5 000 USD en 2017 et à 9000 USD en 2016.

3.2. Identification et analyse des circuits de distribution existants

Quel que soit le dernier segment dans lequel ils sont utilisés, les PAM prélevées dans la nature ont une chaîne de valeur similaire (voir graphique ci-dessous). Dans le pays d'origine, les PAM sont collectées, et peuvent être transformées localement et exportées vers l'UE. Les produits peuvent être exportés à la fois comme **matières premières** et comme **produits transformés**, tels que des extraits ou des huiles essentielles.

Graphique : Aperçu des canaux de distribution pour les segments de l'alimentation, des cosmétiques et de la santé



Source : ProFound (2014) cité dans l'étude de la BTC (Belgian Development Agency)²⁵

Traditionnellement, l'essentiel de l'extraction a eu lieu en Europe. Plus récemment, pour certains PAM, cela se déplace vers les pays d'origine, ce qui offre de bonnes opportunités de valeur ajoutée aux exportateurs de la région. Le fait que les PAM soient traitées ou non à l'origine dépend de divers facteurs. Les ingrédients les plus susceptibles d'être extraits à l'origine sont des plantes périssables avec de faibles barrières technologiques pour entrer sur le marché et pour lesquelles les producteurs peuvent assurer la traçabilité et une qualité et une quantité cohérentes à un prix commercialement attractif.

La consolidation de l'industrie dans les segments de l'alimentation, des cosmétiques et de la santé, change le paysage des ingrédients naturels. Cela a également une influence sur les canaux de distribution pertinents pour ces ingrédients.

Les grands acteurs ont plus de pouvoir sur le marché, mais les petits processeurs restent également actifs. Par conséquent, il est important que les petits exportateurs des pays en développement ciblent le bon partenaire en Europe. Pour les ingrédients de spécialité/premium ou certifiés disponibles en petits volumes, les **commerçants spécialisés** sont les plus pertinents. Pour ces ingrédients, les chaînes de valeur ont tendance à être beaucoup plus courtes car les importateurs s'approvisionnent généralement directement auprès du pays d'origine.

Le plus souvent, les ingrédients sont exportés par des exportateurs ou des transformateurs. Alors que les entreprises européennes raccourcissent leurs chaînes de valeur, les rôles des commerçants locaux/communautaires deviennent plus limités. Selon divers facteurs, l'extraction à l'origine ou en Europe est plus fréquente. Ces facteurs comprennent la complexité de l'extrait, les risques associés, le sous-segment spécifique dans lequel l'extrait est utilisé et la faisabilité de l'extraction en Europe. Pour certaines matières premières, comme les fruits, l'extraction en Europe n'est pas une option car le produit se dégrade trop rapidement. Pour tous les segments, un intérêt accru des consommateurs pour **l'histoire des ingrédients offre des possibilités de transformation accrue à l'origine**. Les entreprises européennes utilisent de plus en plus **d'histoires marketing** pour se différencier de leurs concurrents. Les histoires de marketing sont construites autour de l'origine de l'huile essentielle, qui peut être améliorée avec des certifications selon le CBI.

Dans l'industrie alimentaire, en particulier sur les marchés matures, les fabricants ont besoin d'arômes plus complexes pour se différencier de leurs concurrents. Comme ils s'appuient de plus en plus sur des transformateurs européens pour développer de nouveaux produits, le rôle de ces transformateurs se renforce. En particulier pour les ingrédients botaniques tels que les MAP, les négociants et les transformateurs d'Europe occidentale, en particulier

²⁵ Willd-collected botanicals and the EU market, BTC (Belgian Development Agency)-Trade for Development (2015).

l'Allemagne et la France, continuent de jouer un rôle principal. Afin de répondre à la demande de ces transformateurs, des améliorations peuvent être apportées aux chaînes de valeur des pays en voies de développement qui consistent en une standardisation de la qualité et un certain niveau de valeur ajoutée (par exemple la distillation).

Pour les ingrédients cosmétiques, il existe une divergence des lieux de transformation. Les ingrédients cosmétiques de base, qui nécessitent un processus simple (par exemple pression à froid ou production d'huile essentielle), sont de plus en plus produits à l'origine. De plus, pour certaines matières premières, le transport de la matière première en Europe pour extraction est trop coûteux. La sécurité de ces ingrédients est de plus en plus préoccupante, ce qui favorise l'extraction en Europe. Ces préoccupations affectent tous les acteurs de la chaîne, y compris les producteurs, les industries et les consommateurs, et peuvent être réparties en sécurité technique / chimique et sécurité éthique. De plus, des technologies et des processus de plus en plus difficiles sont utilisés pour produire des cosmétiques, car les consommateurs recherchent la fonctionnalité de leurs produits. Souvent, après les premières étapes de traitement dans les pays en développement, ces matériaux sont ensuite transformés en Europe pour obtenir des ingrédients fonctionnels ou actifs. Ces processus sont souvent hors de portée des petits producteurs des pays en développement.

Pour les ingrédients de santé, l'extraction en Europe est encore la plus courante. En raison de problèmes de sécurité et des législations strictes de l'UE qui en résultent, certaines entreprises préfèrent toujours importer des matières premières plutôt que des extraits de plantes. De plus, certains processus compliqués dépassent le cadre des petits producteurs de pays en voie de développement. **La production d'origine des « huiles essentielles » offre de meilleures possibilités de valeur ajoutée.** Cependant, il est essentiel pour les exportateurs de se conformer aux normes de certification nécessaires et bien établies (voir section 3.3 ci-après dans le texte). Il appartient souvent aux petits producteurs communautaires de déterminer si de tels programmes de certification longs et coûteux valent la peine. Pour les produits de santé, même après la première transformation à l'origine, la poursuite de la transformation en Europe est également importante. Les activités entreprises en Europe comprennent la purification des extraits, l'amélioration de la qualité ou l'extraction de principes actifs.



Quel que soit le canal que vous sélectionnez ou le segment que vous ciblez, il est fortement recommandé de construire une relation de travail à long terme avec vos clients/partenaires. Aussi, il est fortement recommandé de bénéficier de l'expérience et des connaissances des importateurs/distributeurs au lieu de contacter directement les utilisateurs finaux.

3.3. Identification des exigences des acheteurs ou exigences d'accès au marché

<p style="text-align: center;">Allemagne</p> 	<p style="text-align: center;">Suisse</p> 
<p>A l'instar des pays de l'UE, la réglementation applicable en Allemagne aux « huiles essentielles » destinées à la consommation, dépend de l'utilisation préconisée. A chaque type d'usage se rapporte une réglementation spécifique qu'il convient de respecter selon la destination (usage) du produit. Les « huiles essentielles » sont soumises:</p> <ul style="list-style-type: none"> • au Règlement (CE) n°1223/2009 relatif aux produits cosmétiques²⁶ si elles sont mises sur le marché comme cosmétiques. En effet, pour la procédure de mise sur le marché, il n'existe pas en Allemagne de réglementation spécifique pour les produits cosmétiques à base de plantes, d'extraits de plantes ou contenant des huiles essentielles- Les produits cosmétiques sont soumis à la réglementation européenne et aux textes nationaux suivants « Foods, Commodities and Feeds Code (LFGB) – Section 4 » et « German Cosmetics Ordinance du 16 juillet 2014 ». La réglementation européenne relative aux cosmétiques a prévu un certain nombre de garde-fous qui s'appliquent aux huiles essentielles: respect du principe d'innocuité, règles de composition particulières, production d'un dossier d'information, règles d'étiquetage (règlement (CE) n° 1272/2008 CLP²⁷), notification de ces produits sur le portail européen des produits cosmétiques (Cosmetic products notification portal). Afin de s'assurer que ces exigences réglementaires spécifiques ont bien été remplies, il est recommandé de n'utiliser pour cet usage que des huiles essentielles « cosmétiques ». En outre, Les huiles essentielles doivent être enregistrées auprès de l'Agence européenne des produits chimiques en vertu de la législation REACH (Registration Evaluation and Authorization of Chemicals). • au Règlement (CE) n° 178/2002 relatif à la sécurité des denrées alimentaires²⁸. Dès lors qu'une huile essentielle est destinée à être ingérée et qu'elle ne répond pas à d'autres définitions (médicament notamment), elle doit être qualifiée de denrée alimentaire. Néanmoins, certaines « huiles essentielles » peuvent être utilisées pour compléter le régime alimentaire normal. Dans ce cas de figure, toute personne souhaitant commercialiser un complément alimentaire en Allemagne en tant que fabricant, doit en informer (notifie à) l'Office fédéral de la protection du consommateur et de la sécurité alimentaire au plus tard lors de sa première mise sur le marché en présentant un échantillon de l'étiquette utilisée pour le produit. En effet, ils doivent être enregistrés²⁹ auprès du ministère de la protection des consommateurs et de la sécurité alimentaire (Bundesamt für Verbraucherschutz und Lebensmittelsicherheit – BVL) et doivent répondre aux exigences de sécurité alimentaire. Pour ces exigences, l'Allemagne se réfère à la réglementation européenne applicable aux denrées alimentaires. Pour les compléments alimentaires contenant les plantes et les extraits de plantes, ils doivent être vérifiés au cas par cas afin de déterminer si les substances utilisées correspondent aux dispositions légales. Ainsi, certaines de ces substances utilisées dans la production de produits 	<p>En Suisse, les « huiles essentielles » sont soumises à différentes législations selon leur destination. C'est la finalité (propriétés vantées) d'une huile essentielle ou d'une préparation/ d'un dispositif renfermant des « huiles essentielles » qui détermine la réglementation applicable. Une même préparation à base d'huiles essentielles peut donc être régie par des dispositions juridiques différentes selon le type d'allégation. Les « huiles essentielles » sont soumises à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la loi sur les produits thérapeutiques³⁵ (RS 812.21) si elles sont mises sur le marché comme médicament ou dispositif médical (allégations médicinales de tous types au sujet de propriétés curatives, lénitives ou préventives). En tant que médicaments, les huiles essentielles sont considérées comme des produits d'origine chimique ou biologique et doivent avant leur commercialisation, être approuvées par Swissmedic l'importateur doit obtenir une autorisation d'importation ou de vente en gros et avoir son siège social, un établissement ou une succursale dans le pays. Les pharmacies et les praticiens qui souhaitent proposer des huiles essentielles non certifiées à leurs patients sont exclus de demande d'autorisation. Quant aux huiles essentielles présentes dans des dispositifs médicaux, la classification de ces derniers est régie par l'annexe IX de la directive européenne 93/42/CEE³⁶. La classification dépend, d'une part, de la concentration en huiles essentielles et, d'autre part, des effets annoncés par le fabricant, qui doivent être étayés par des données cliniques et des références à la littérature scientifique. Pour les applications cosmétiques, la concentration maximale admissible d'huiles essentielles est de 3,0 %, ce qui suggère qu'elle n'a aucun effet pharmacologique significatif. Par analogie, Swissmedic reconnaît ainsi que les médicaments contenant des huiles essentielles dont la composition en concentration peut atteindre 3,0% peuvent être vendus à des fins thérapeutiques. Si la concentration dépasse 3,0 %, il sera nécessaire de décider au cas par cas si le produit peut être commercialisé en tant que dispositif médical ou/et si une autorisation de mise sur le marché est requise. La responsabilité de la réglementation de ces produits incombe au BAG, au département de la sécurité des denrées alimentaires ou aux forces de l'ordre cantonales (chimistes cantonaux). De plus amples informations peuvent être trouvées sur des sites d'informations dédiés³⁷. • la loi sur les denrées alimentaires³⁸ (RS 817.0) lorsqu'elles sont présentées comme des additifs alimentaires ou des cosmétiques. Les huiles essentielles telles que les additifs alimentaires, les arômes et les extraits doivent être conformes aux règles en matière d'étiquetage et de publicité des produits alimentaires. La liste des annexes de l'ordonnance sur les additifs énumère les aliments pour lesquels un aromatisant est envisagé (par exemple dans le cas de la confiserie). Là encore, la responsabilité de la réglementation de ces

²⁶ <https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:342:0059:0209:fr:PDF>

²⁷ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32008R1272>

²⁸ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32002R0178>

²⁹ Si le complément alimentaire est déjà en vente dans un pays appartenant à l'Union Européenne, et que la législation du pays exige un enregistrement du produit, alors l'enregistrement est valable également en Allemagne. Le fabricant est responsable du produit mis sur le marché.

alimentaires en Allemagne ne peuvent être utilisées que si elles ont été explicitement approuvées par une disposition légale établie à cet effet. Par ailleurs, une loi allemande concerne les compléments alimentaires et les produits alimentaires vitaminés³⁰.

- à loi sur les **médicaments** du 24 août 1976 et qui a été mise à jour le 18 juillet 2017 (Arzneimittelgesetz-AMG³¹) si elles sont mises sur le marché à des **fins thérapeutiques**. Un produit à base de plantes obtient le statut de médicament quand il correspond à la définition du médicament reprise dans cette loi et il doit, dès lors, être autorisé ou enregistré comme médicament. Un médicament doit être enregistré auprès du BfArM (Bundesinstitut für Arzeinmittel und Medizinprodukte) et répondre aux spécifications de mise sur le marché d'un médicament (études cliniques, qualité, effets et effets secondaires). Le fabricant est responsable du produit mis sur le marché. Toutes les informations nécessaires sur la réglementation pour obtenir cette autorisation ou cet enregistrement sont disponibles en ligne³². Si le médicament est exclusivement destiné à la commercialisation en Allemagne, il nécessite une procédure d'autorisation nationale.
- au Règlement (CE) 528/2012³³ relatif à la mise sur le marché des **substances et produits biocides**. Certaines huiles essentielles sont utilisées comme pour désinfecter, détartrer ou simplement nettoyer sols et surfaces. On les trouve également dans les lessives ou les adoucissants et dans les aérosols (insecticides, désodorisants).
- au Règlement (CE) 648/2004³⁴ relatif à la mise sur le marché de **détergents**. Un détergent signifie « toute substance ou préparation contenant des savons et/ou d'autres agents de surface destinés à des processus de lavage et de nettoyage. Les détergents peuvent être présentés sous n'importe quelle forme (liquide, poudre, pâte, barre, pain, pièce moulée, brique, etc.) et être commercialisés ou utilisés à des fins domestiques, institutionnelles ou industrielles» (Exemple: l'huile d'agrumes utilisée comme nettoyant pour vitre).

produits incombe au BAG, au département de la sécurité des denrées alimentaires ou aux forces de l'ordre cantonales (chimistes cantonaux).

- l'ordonnance sur les **produits biocides**³⁹ (RS 813.12) lorsque sont vantées leurs propriétés répulsives notamment. Les huiles essentielles en tant que répulsifs sont considérées comme des biocides et sont soumises à autorisation. La licence est gérée par l'organisme général chargé des produits chimiques: Staatssekretariats für Wirtschaft-SECO. Des informations complémentaires sont disponibles sur le site (www.cheminfo.ch);
- la législation sur les **produits chimiques** (RS 813.14⁴⁰ et RS 813.11⁴¹) dans tous les autres cas (désodorisants d'atmosphère par exemple). La plupart des huiles essentielles ne sont pas vendues comme médicaments, mais comme produits chimiques. Conformément à la législation, ils doivent porter une étiquette avec les symboles de risque appropriés et les mesures de sécurité à prendre. Les emballages ne doivent pas mentionner de propriétés curatives. En la matière, c'est la division Produits chimiques de l'OFSP et les services cantonaux d'inspection des produits chimiques qui sont compétents. Pour de plus amples informations, nous vous invitons à consulter les sites suivant d'information dédiés⁴².

D'une manière générale, à côté des exigences réglementaires, selon le CBI, de nombreux acheteurs européens ont des exigences supplémentaires qui peuvent aller au-delà de la législation et des normes. Ces éléments sont définis dans les spécifications de l'acheteur et incluent les exigences suivantes:

³⁵ <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20002716/202001010000/812.21.pdf>

³⁶ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:31993L0042&from=EN>

³⁷ <http://www.bag.admin.ch/themen/lebensmittel/04861/05279/index.html> ou <http://www.kantonschemiker.ch>

³⁸ <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19920257/index.html>

³⁹ Elle contient la liste des substances qui peuvent être utilisées dans la fabrication des compléments alimentaires (n'évoque pas les plantes et extraits plantes). Les substances visées dans cette loi sont en majorité des vitamines. Cela peut éventuellement évoluer, cette loi pourrait comprendre à l'avenir des extraits végétaux.

³¹ https://www.bfarm.de/EN/Drugs/licensing/zulassungsarten/pts/_node.html

³² https://www.bfarm.de/EN/Drugs/licensing/_node.html

³³ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/fr/ALL/?uri=CELEX%3A32012R0528>

³⁴ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/fr/TXT/?uri=CELEX:32004R0648>

³⁹ <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20021524/index.html>

⁴⁰ <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995887/index.html>

⁴¹ <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20141117/201907010000/813.11.pdf>

⁴² www.bag.admin.ch/themen/chemikalien/00228/04325/index.html?lang=fr ou www.cheminfo.ch ou

www.chemsuisse.ch/downloads/d05chemsuissepdf30f.pdf ou www.chemsuisse.ch/downloads/d05achemsuissepdf30f.pdf

- fournir un niveau de qualité bon et fiable en suivant des pratiques de base telles que l'analyse des risques et les points de contrôle critiques, ou les bonnes pratiques de fabrication de la Fédération européenne des ingrédients cosmétiques⁴³ si vous voulez en faire plus;
- être un fournisseur durable afin d'assurer la disponibilité future de vos ingrédients. Évitez la surexploitation des plantes sauvages, offrez des salaires décentes à vos collectionneurs et assurez-vous de pouvoir fournir une qualité et une quantité stables d'huiles essentielles. La certification de ces pratiques durables n'est qu'une exigence pour des marchés de niche;
- montrer de bonnes pratiques en matière de responsabilité sociale des entreprises telles que l'élaboration d'un code de conduite et l'amélioration de vos performances dans des domaines clés (par exemple, interdire le travail des enfants et limiter les dommages à l'environnement).



La certification des « huiles essentielles » peut ajouter un plus à l'histoire de marketing. La certification biologique en particulier peut être intéressante. Vous pouvez utiliser cette certification pour cibler les cosmétiques biologiques.

⁴³ <http://effci.com>

3.4. Identification de l'éventail des prix sur le marché

Pays	Prix des huiles essentielles		
	Romarin	Myrte	Néroli
Allemagne 	Prix CIF Comme il a été précisé ci-haut dans le texte, les « huiles essentielles de romarin et myrte » font partie, entre autres, du code SH 33012941 (Essential oils, not detepenated, incl. concretes and absolutes). La valeur unitaire du kg importé (CIF) s'est élevée à 45,7 USD en 2018, contre 42 USD en 2017 et 38 USD en 2016.		Comme il a été précisé ci-haut dans le texte, les « huiles essentielles de néroli » font partie du code SH 330112 (huiles essentielles d'orange). La valeur unitaire du kg importé (CIF) s'est élevée à 11,35 USD en 2018, contre 10,74 USD en 2017 et 8,4 USD en 2016.
	Au prix CIF s'ajoutent les droits de douane, les autres taxes à la consommation (s'ils existent) et la TVA (19%). Le tarif préférentiel appliqué par l'Allemagne aux importations en provenance de la Tunisie est 0%		
Prix sur au détail sur le marché	<ul style="list-style-type: none"> • BIOSELECT Rosemary natural essential oil (5 ml) : 7,5 € (e-bioselect.de) • AROMA HOME Rosemary 100% (9 ml) : 9,95 €. • HEALTH FROM NATURE Rosemary essential 100% pure & natural oil (10 ml) : 12 € (healthfromnature.shop). • BERGILA Rosemary essential oil organic (10 ml) : 11,5 € (suedtrial-products.com). 	<ul style="list-style-type: none"> • PANAROM myrtle essenetial oil (+ mirtelino acetate) natural (10 ml) : 9,29 €. • RV essential myrtle essential oil 100% natural (10 ml) : 7,17 € (amazon.de). 	<ul style="list-style-type: none"> • DEVE HERBES Pure neroli essential oil (5 ml) : 11,99 € (amazon.de). • LIQUID GOLD Premium neroli essential oil organic 100% (4 oz) : 74,44 € (ebay.de). • HERBAL DIFFUSER neroli essential oil 100% pura natural (10 ml) : 9,32 €.
Suisse 	Prix CIF Comme il a été précisé ci-haut dans le texte, les « huiles essentielles de romarin et myrte » font partie, entre autres, des codes SH 33012930 et 33012920. La valeur unitaire du kg importé (CIF) s'est élevée à 60 USD en 2018, contre 53 USD en 2017 et 48 USD en 2016.		Comme il a été précisé ci-haut dans le texte, les « huiles essentielles de néroli » font partie du code SH 330112 (huiles essentielles d'orange). La valeur unitaire du kg importé (CIF) s'est élevée à 12 USD en 2018, contre 11 USD en 2017 et 8,58 USD en 2016.
	Au prix CIF s'ajoutent les droits de douane, les autres taxes à la consommation (s'ils existent) et la TVA. Le tarif préférentiel appliqué par la Suisse aux importations en provenance de la Tunisie est 0%. Le droit NPF appliqué est de 3 CHF. pour 100 kg brut.		
Prix sur au détail sur le marché	<ul style="list-style-type: none"> • ESSENCIER Huile essentielle Romarin Verbénone 100% pure (10 ml) : 21.90 CHF (20,5 €)(essencier.ch). • ESSENCIER Huile essentielle Romarin Cinéole 100% pure : 11,5 CHF (10,76 €) (essencier.ch). • ERA Huile essentielle Romarin bornéone (5 ml) : 9,4 CHF (8,8€) (shop-era.ch). • ERA Huile Romarin 1,8 cinéol (10 ml) : 9,9 CHF (9,27 €) (shop-era.ch). • ERA Huile Romarin Verbénone (5 ml) : 14,6 CHF (13,66 €) (shop-era.ch). 	<ul style="list-style-type: none"> • ESSENCIER Huile essentielle myrte verte 100% pure (5 ml) : 17,9 CHF (16,75 €) (essencier.ch). • ERA Huile essentielle myrte verte cinéol (5 ml) : 23,4 CHF (21,9 €) (shop-era.ch). • BIOFLORAL Huile essentielle de Myrte rouge de culture biologique (10 ml) : 11 CHF (10,29 €) (espace-renaissance.com). • AROMALPE Huile essentielle myrte verte de corse bio (10 ml) : 29 CHF (27,14 €) (aromalpes.ch). 	<ul style="list-style-type: none"> • ERA Huile essentielle néroli (2 ml) : 42,9 CHF (40,15 €) (shop-era.ch). • OSHADHI Huile essentielle néroli extra supérieur (1ml) : 86,9 CHF (81,33 €) (espritnature.ch). • PANAROM Huile essentielle néroli bio (5 ml) : 99 CHF (92,65 €) (shop-era.ch).

3.5. Identification et analyse des moyens de promotion sur le marché

Plusieurs moyens de promotion existent sur les deux marchés allemand et suisse et dont on peut citer les foires et salons spécialisés, la presse spécialisée, les médias sociaux et la promotion via les associations professionnelles (pour la recherche de prospects). Le tableau ci-après en synthétise les principaux moyens de promotion sur le marché cible.

Tableau : Principaux moyens de promotion sur le marché ciblé

Marchés	Salons spécialisés et foires	Associations professionnelles	Presse spécialisée / Magazines
Allemagne 	<p>VIVANESS (salon international pour les cosmétiques naturels) www.vivaness.de</p> <p>HEALTH INGREDIENTS (HI) EUROPE & NATURAL INGREDIENTS (NI) (ingrédients santé Europe & ingrédients naturels) www.figlobal.com/hieurope</p> <p>BEAUTY DUESSELDORF (salon international des cosmétiques, des ongles, des pieds, du bien-être et du spa) www.beauty-duesseldorf.com</p> <p>BIOFACH (Salon leader mondial de l'alimentation biologique) www.biofach.de</p> <p>NATURAL & ORGANIC COSMETICS CONFERENCE www.naturkosmetik-branchenkongress.de/en</p> <p>DEUTSCHE WELLNESSTAGE (bien-être, de santé, de prévention, de wellness, de spa et de qualité de vie) www.deutsche-wellnesstage.de/en-francais</p> <p>BIONORD (Foire régionale pour le commerce spécialisé bio) www.bionord.de</p>	<p>EFEO (Fédération européenne des huiles essentielles) www.efeo-org.org</p> <p>BLL (Bund für Lebensmittelrecht und Lebensmittelkunde eV / Fédération allemande pour le droit alimentaire et la science alimentaire) www.bll.de</p> <p>DVAI (Deutscher Verband der Aromenindustrie e.V. / Association allemande de l'industrie des arômes) http://aromenverband.de</p> <p>BDIH (Bundesverband der Industrie- und Handelsunternehmen für Arzneimittel, Reformwaren, Nahrungsergänzungsmittel und kosmetische Mittel e.V. / Association fédérale des entreprises industrielles et commerciales pour les produits pharmaceutiques, les aliments diététiques, les compléments alimentaires et les cosmétiques) www.bdi-h.de</p> <p>NEM e. V. (Verband mittelständischer europäischer Hersteller und Distributoren von Nahrungsergänzungsmitteln & Gesundheitsprodukten e. V. / Association des fabricants et distributeurs européens de taille moyenne de compléments alimentaires et de produits de santé) www.nem-ev.de</p>	<p>EUROCOSMETICS MAGAZINE www.eurocosmetics.de</p> <p>VITAL: https://www.vital.de/</p> <p>LISA www.lisa.de</p> <p>GESUNDHEIT www.gesundheit.de</p> <p>RATGEBER GESUNDHEIT MAGAZIN www.ratgebergesundheits.de</p> <p>THERME-BAD-STEBEN www.therme-bad-steben.de</p>
Suisse 	<p>VITAFOODS (Salon et congrès international de l'industrie des ingrédients nutraceutiques, cosméceutiques et fonctionnels) www.vitafoods.eu.com</p> <p>BEAUTY FORUM SWISS (salon international des cosmétiques) www.beauty-fairs.ch</p> <p>GESUNDHEITSMESSE NESSLAU (Salon de la santé pour le bien-être, la beauté, les loisirs, les sports et la nutrition saine)</p>	<p>SFFIA (Swiss Flavour and Fragrance Industry Association) http://www.sffia.ch</p> <p>SKW (Association suisse des cosmétiques et des détergents) www.skw-cds.ch/fr/association/a-propos-de-la-skw</p> <p>FIAL (Fédération des Industries Alimentaires Suisses) https://www.fial.ch/fr</p> <p>SANI (Swiss Association of Nutrition Industries) www.fial.ch/fr/associations-sectorielles/sani</p> <p>IFRA (Association internationale des matières premières pour la parfumerie) https://ifrafragrance.org</p> <p>IOFI (Organisation internationale de l'industrie des arômes) www.iofi.org</p>	<p>SWISS HEALTH MAGAZINE https://swisshealthmagazine.ch</p> <p>SWISS STYLE MAGAZINE www.swissstyle.com</p> <p>SOCIALIZE MAGAZINE https://socialize-magazine.ch</p> <p>COTE MAGAZINE www.cote-magazine.ch</p>

Source : Traitement PROGRESS à partir de diverses sources de données.

Partie

4

Annexes

Annexe 1 :

Tableau : Indicateurs commerciaux des produits du chapitre 33

Code produit	Libellé produit	Importations mondiales			Exportations tunisiennes					
		Imp. Moyennes annuelles 2014-18 (en kUSD)	TC Imp en valeur 2014-18 (%, p.a.)	TC Imp en valeur 2017-18 (%, p.a.)	Exp. totales 2014-18 (en kUSD)	Exp. Moyennes /an 2014-18 (en kUSD)	TC Exp en valeur 2014-18 (en%)	TC Exp valeur 2017-18 (en%)	Part Tunisie dans les exportations mondiales (%)	Rang Tunisie dans les exportations mondiales
'330129	Huiles essentielles, déterpénées ou non, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues' (à l'excl. ...	2 194 215	11	16	58 625	11 725	21	13	1	22
'330190	Oléorésines d'extraction; solutions concentrées d'huiles essentielles dans les graisses,...	747 877	7	1	4 397	879	27	21	0	39
'330112	Huiles essentielles d'orange, déterpénées ou non, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues'...	507 478	20	5	34 702	6 940	-8	48	0	19
'330113	Huiles essentielles de citron, déterpénées ou non, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues'	460 284	5	8	0	0	0	0	0	0
'330119	Huiles essentielles d'agrumes, déterpénées ou non, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues'...	447 636	7	7	2 532	506	28	54	0	25
'330125	Huiles essentielles de menthes, déterpénées ou non, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues'...	333 290	10	46	30	8	0	0	0	0
'330124	Huiles essentielles de menthe poivrée 'Mentha piperita', déterpénées ou non, y.c. celles dites ...	174 105	3	7	4	1	151	0	0	58
'330130	Résinoïdes	64 848	3	24	226	45	0	0	0	49
'330111	Huiles essentielles de bergamote, déterpénées ou non, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues'	106	#N/A	#N/A	0	0	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A
'330121	Huiles essentielles de géranium, déterpénées ou non, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues'	79	#N/A	#N/A	0	0	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A
'330123	Huiles essentielles de lavande ou de lavandin, déterpénées ou non, y.c. celles dites 'concrètes'...	41	#N/A	#N/A	0	0	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A
'330114	Huiles essentielles de lime ou de limette, déterpénées ou non, y.c. celles dites 'concrètes' ...	37	#N/A	#N/A	0	0	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A
'330122	Huiles essentielles de jasmin, déterpénées ou non, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues'	9	#N/A	#N/A	0	0	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A
'330126	Huiles essentielles de vétiver, déterpénées ou non, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues'	1	#N/A	#N/A	0	0	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A

Source : Traitements PROGRESS à partir de données TradeMap

Tableau : Indicateurs commerciaux des produits du chapitre 12

Code produit	Libellé produit	Importations mondiales			Exportations tunisiennes					
		Imp. Moyennes annuelles 2014-18 (en kUSD)	TC Imp en valeur 2014-18 (%, p.a.)	TC Imp en valeur 2017-18 (%, p.a.)	Exp. totales 20 14-18 (en kUSD)	Exp. Moyennes /an 2014-18 (en kUSD)	TC Exp en valeur 2014-18 (en%)	TC Exp valeur 2017-18 (en%)	Part Tunisie dans les exportations mondiales (%)	Rang Tunisie dans les exportations mondiales
'121190	Plantes, parties de plantes, graines et fruits des espèces utilisées principalement en parfumerie, ...	2 670 763	-11	-13	15 915	3 183	-10	3	0	60
'121299	Noyaux et amandes de fruits et autres produits végétaux - y.c. les racines de chicorée non-torréfiées ...	692 626	1	15	5 788	1 158	-2	-31	0	44
'121120	Racines de ginseng, fraîches ou séchées, même coupées, concassées ou pulvérisées	506 685	-18	-27	0	0	0	0	0	0
'121291	Betteraves à sucre, fraîches, réfrigérées, congelées, séchées ou en poudre	51 460	-4	21	0	0	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A
'121140	Paille de pavot, fraîche ou séchée, même coupée, concassée ou pulvérisée	9 173	-19	-58	0	0	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A
'121220	Algues, fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même pulvérisées	6 409	#N/A	#N/A	0	0	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A
'121130	Feuilles de coca, fraîches ou séchées, même coupées, concassées ou pulvérisées	1 793	-15	-8	0	0	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A
'121210	Caroubes, y.c. leurs graines, fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même pulvérisées	985	#N/A	#N/A	0	0	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A
'121110	Racines de réglisse, fraîches ou séchées, même coupées, concassées ou pulvérisées	72	#N/A	#N/A	0	0	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A

Source : Traitements PROGRESS à partir de données TradeMap

Tableau : Indicateurs commerciaux des produits du chapitre 09

Code produit	Libellé produit	Importations mondiales			Exportations tunisiennes					
		Imp. Moyennes annuelles 2014-18 (en kUSD)	TC Imp en valeur 2014-18 (%, p.a.)	TC Imp en valeur 2017-18 (%, p.a.)	Exp. totales 20 14-18 (en kUSD)	Exp. Moyennes /an 2014-18 (en kUSD)	TC Exp en valeur 2014-18 (en%)	TC Exp valeur 2017-18 (en%)	Part Tunisie dans les exportations mondiales (%)	Rang Tunisie dans les exportations mondiales
'091099	Épices (sauf poivre [du genre Piper], piments du genre Capsicum ou du genre Pimenta, vanille, ...	748 184	2	2	14 599	2 920	15	7	0	44
'091091	Mélanges d'épices	440 726	3	3	3 047	609	7	15	0	59
'091020	Safran	245 711	11	15	21	4	20	-69	0	60
'091030	Curcuma	239 616	16	15	61	12	7	0	0	98
'091010	Gingembre	4 027	#N/A	#N/A	0	0	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A

'090930	Graines de cumin	2 514	#N/A	#N/A	0	0	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A
'090920	Graines de coriandre	1 641	#N/A	#N/A	0	0	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A
'090910	Graines d'anis ou de badiane	738	#N/A	#N/A	0	0	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A
'090950	Graines de fenouil; baies de genièvre	483	#N/A	#N/A	0	0	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A
'091050	Curry	345	#N/A	#N/A	0	0	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A
'091040	Thym et feuilles de laurier	181	#N/A	#N/A	0	0	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A
'090940	Graines de carvi	77	#N/A	#N/A	0	0	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A

Source : Traitements PROGRESS à partir de données TradeMap

Annexe 2 :

Tableau : Evolution des exportations tunisienne d'huiles essentielles de code SH 330129

Code	Produit	Libellé produit	Exportations en valeur (en kUSD)					Exportations en volume (en tonnes)						
			2012	2013	2014	2015	2016	2017	2012	2013	2014	2015	2016	2017
'33012991900 '33012941990 '33012911000 '33012941100 '33012941910 '33012941920 '33012971100 '33012971910 '33012971912 '33012979000 '33012991192	Autre huiles essentielles déterpénées ou non déterpénées	Essential oils, whether or not terpenes, incl. concretes and absolutes (excl. those of citrus fruit and mint) + detailed label not available +	724	895	0	0	620	815	7,726	4,936	0,14	0	34,287	53,536
'33012941965	Armoises blanches non déterpénées	Huiles essentielles d'armoise blanche, non déterpénées	0	0	0	15	0	0	0	0	0	0,242	0	0
'33012941103	Géraniums non déterpénées	Huiles essentielles de géranium, non déterpénées	0	0	0	6	0	0	0	0	0	1,131	0	0
'33012941998	Autres huiles non déterpénées	Autres huiles essentielles, non déterpénées	0	0	398	74	0	0	0	0	0,776	2,551	0	0
'33012991909	Autres huiles déterpénées	autres huiles essentielles, déterpénées	0	0	465	663	0	0	0	0	1,813	3,881	0	0
'33012991120	Huiles essentielles de myrtes déterpénées	Essential oils, whether or not terpenes, incl. concretes and absolutes (excl. those of citrus fruit and mint) + detailed label not available +	242	92	0	0	171	315	2,406	0,804	0	0	2,068	2,98
'33012991125	Huiles essentielles de myrtes déterpénées	Huiles essentielles de myrte, déterpénées	0	0	348	230	0	0	0	0	2,844	2,391	0	0
'33012941950	Huiles essentielles de myrtes non déterpénées	Essential oils, whether or not terpenes, incl. concretes and absolutes (excl. those of citrus fruit and mint) + detailed label not available +	162	102	0	0	680	411	1,531	0,867	0	0	5,47	2,841
'33012941954	Huiles essentielles de myrtes non déterpénées	Huiles essentielles de myrte, non déterpénées	0	0	418	246	0	0	0	0	3,835	2,131	0	0
'33012991110	Huiles essentielles de romarin déterpénées	Essential oils, whether or not terpenes, incl. concretes and absolutes (excl. those of citrus fruit and mint) + detailed label not available +	2256	2200	0	0	3443	5034	77,297	68,623	0	0	63,215	98,81
'33012991114	Huiles essentielles de romarin déterpénées	Huiles essentielles de romarin, deterpenees	0	0	4147	3709	0	0	0	0	93,133	86,956	0	0
'33012941940	Huiles essentielles de romarin non déterpénées	Essential oils, whether or not terpenes, incl. concretes and absolutes (excl. those of citrus fruit and mint) + detailed label not available +	333	834	0	0	1782	2659	11,762	27,062	0	0	30,775	46,65
'33012941943	Huiles essentielles de romarin non déterpénées	Huiles essentielles de romarin, non déterpénées	0	0	2471	1487	0	0	0	0	55,608	31,256	0	0
Total :			3717	4123	8247	6430	6696	9234	100,722	102,292	158,149	130,539	135,815	204,817

Source : Traitements PROGRESS à partir de données TradeMap et APIA

Annexe 3:

Tableau : Evolution des exportations tunisienne d'huiles essentielles de code SH 330112

Code330112	Libellé produit	Exportations en valeur (en kUSD)						Exportations en volume (en tonnes)					
		2013	2014	2015	2016	2017	Moy	2013	2014	2015	2016	2017	Moy
'33011210010	Oils of sweet and bitter orange, whether or not terpeneless, incl. concretes and absolutes (excl. orange-flower oil) + detailed label not available +	2 434	0	0	4 358	4 242	2 207	0,771	0	0	2,728	0,883	0,876
'33011290090	Oils of sweet and bitter orange, whether or not terpeneless, incl. concretes and absolutes (excl. orange-flower oil) + detailed label not available +	994	0	0	2 060	3 004	1 212	0,368	0	0	2,196	7,926	2,098
'33011290010	Oils of sweet and bitter orange, whether or not terpeneless, incl. concretes and absolutes (excl. orange-flower oil) + detailed label not available +	1 344	0	0	869	2 335	910	0,442	0	0	0,248	2,189	0,576
'33011210090	Oils of sweet and bitter orange, whether or not terpeneless, incl. concretes and absolutes (excl. orange-flower oil) + detailed label not available +	883	0	0	940	1 353	635	1,054	0	0	1,548	0,635	0,647
'33011210094	Autres huiles essentielles d'orange,non deterpenees	0	763	1 259	0	0	404	0	0,943	1,692	0	0	0,527
'33011210016	Neroli,non deterpenees	0	3 122	3 624	0	0	1 349	0	1,361	5,011	0	0	1,274
'33011290018	Neroli, deterpenees	0	1 316	707	0	0	405	0	1,377	0,245	0	0	0,324
'33011290096	Autres huiles essentielles d'oranges,deterpenees	0	1 351	1 966	0	0	663	0	0,37	2,002	0	0	0,474
Total:		5 655	6 552	7 556	8 227	10 934	7 785	2,635	4,051	8,950	6,720	11,633	6,798

Source : Traitements PROGRESS à partir de données TradeMap

Contacts :



28, Avenue du Lac du Nord,
Les Jardins du Lac, Tunisia

info@sippo.tn
www.sippo.tn
+216 71 19 66 95